

NOTICE ENVIRONNEMENTALE CAS PAR CAS

PROJET DE RENOVATION DE POSTE SOURCE

VENAREY-LES-LAUMES (21 150)



Dossier 2500325 - Janvier 2025 - V1



ENEDIS BRIPS DR LORRAINE
1 RUE GRANGE FRANGY,
71 104 CHALON-SUR-SAÔNE

CLIENT

Nom	ENEDIS BRIPS DR LORRAINE
Adresse	1 rue Grange Frangy 71 100 CHALON-SUR-SAÔNE
INTERLOCUTEUR	M. Thomas GOUDOT

ECR ENVIRONNEMENT

COORDONNEES AGENCE	Agence de Besançon 92 Rue de l'Esplanade Ouest 25220 THISE Tel : 03 81 80 27 10 Mail : besançon@ecr-environnement.com
SUPERVISEUR	Anaïs BAZART
CHARGES D'ETUDES	Evane PRÉTOT

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTRICE	VERIFICATEUR
23/12/2024	v0	Première version	Evane PRÉTOT	Fanny SAMPER
30/01/2025	v1	Apport de compléments dans le cadre de l'évaluation environnementale	Evane PRÉTOT	Anaïs BAZART

REDACTRICE	CONTROLE INTERNE 1	CONTROLE INTERNE 2
PRÉTOT Evane Chargée d'études Environnement 	SAMPER Fanny Chargée d'études Environnement 	BAZART Anaïs Chargée d'affaires Environnement 

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	6
DOCUMENTS CONSULTÉS.....	6
1 SITE ET PROJET.....	7
1.1 Situation géographique et foncière.....	7
1.2 Description du site et de son environnement proche.....	9
1.3 Description du projet	9
2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	11
2.1 Milieu physique	11
2.1.1 Topographie et relief.....	11
2.1.2 Climatologie	12
2.1.3 Géologie et hydrogéologie.....	14
2.1.4 Hydrologie.....	17
2.1.5 Risques naturels.....	18
2.1.6 Synthèse des enjeux relatifs au milieu physique	19
2.2 Milieu naturel	20
2.2.1 Les espaces naturels protégés et/ou remarquables	20
2.2.2 Ecologie du site	23
2.2.3 Synthèse des enjeux relatifs au milieu naturel	26
2.3 Patrimoine et paysage.....	27
2.3.1 Monuments et patrimoine historique	27
2.3.2 Contexte paysager.....	29
2.3.3 Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers.....	30
2.4 Milieu humain	31
2.4.1 Population.....	31
2.4.2 Activités industrielles et agricoles.....	31
2.4.3 Urbanisme règlementaire	32
2.4.4 Risques industriels et technologiques	33
2.4.5 Synthèse des enjeux relatifs au milieu humain.....	34
2.5 Milieu ambiant	35
2.5.1 Qualité de l'air.....	35
2.5.2 Ambiance sonore	35
2.5.3 Vibrations.....	35
2.5.4 Emissions lumineuses	35

2.5.5	Synthèse des enjeux relatifs au milieu ambiant	36
3	IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	37
3.1	Milieu physique	37
3.1.1	Effet sur la topographie.....	37
3.1.2	Effet sur le climat	37
3.1.3	Effet sur le sol, le sous-sol.....	37
3.1.4	Effet sur les eaux souterraines	38
3.1.5	Effet sur les eaux superficielles	39
3.1.6	Effet sur les risques naturels	40
3.1.7	Synthèse des incidences sur le milieu physique	40
3.2	Milieu naturel	41
3.2.1	Effet sur les espaces naturels protégés.....	41
3.2.2	Effet sur l'écologie du site	41
3.2.3	Synthèse des incidences sur le milieu naturel	42
3.3	Patrimoine et paysage.....	43
3.3.1	Effet sur le patrimoine	43
3.3.2	Effet sur le paysage local.....	43
3.3.3	Synthèse des incidences sur le patrimoine et le paysage	43
3.4	Milieu humain	44
3.4.1	Effet sur la population.....	44
3.4.2	Effet sur les activités industrielles et agricoles	45
3.4.3	Effet sur l'urbanisme règlementaire	45
3.4.4	Effet sur les risques industriels et technologiques.....	45
3.4.5	Synthèse des incidences sur le milieu humain	46
3.5	Milieu ambiant	47
3.5.1	Effet sur la qualité de l'air.....	47
3.5.2	Effet sur l'ambiance sonore et les vibrations	47
3.5.3	Effet sur la pollution lumineuse	47
3.5.4	Synthèse des incidences sur le milieu ambiant	47
4	TABLEAU RECAPITULATIF DES INCIDENCES DU PROJET ET DES MESURES ASSOCIEES	48
5	CONCLUSION.....	51



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation du projet - IGN	7
Figure 2 : Vue aérienne du site d'étude - IGN	8
Figure 3 : Situation cadastrale du projet - Etalab	8
Figure 4 : Poste source existant – ENEDIS	9
Figure 5 : Plan d'implantation général du projet – ENEDIS	10
Figure 6 : Topographie du secteur d'étude - RGE ALTI	11
Figure 7 : Normales mensuelles de précipitations et de températures à Marcellois entre 1993 et 2023 (à 30 km de Venarey-les-Laumes).....	12
Figure 8 : Températures moyennes mensuelles à Busseaut (25 km de Venarey-les-Laumes) entre 2020 et 2024 – infoclimat.fr	13
Figure 9 : Extrait de la carte géologique vectorisée 1/50 000 – Infoterre (BRGM)	14
Figure 10 : Eaux superficielles autour du site d'étude – EauFrance	17
Figure 11 : Zonages ZNIEFF autour de la zone d'étude - INPN.....	21
Figure 12 : Réseau Natura 2000 à proximité de la zone d'étude - INPN.....	22
Figure 13 : Clichés photographiques pris sur site - ECR Environnement.....	23
Figure 14 : Extrait du SRCE de l'ancienne région Bourgogne – DREAL BFC	24
Figure 15 : Zones humides potentielles au droit de la zone d'étude – Patrinat.....	25
Figure 16 : Sites inscrits et classés à proximité de la zone d'étude – Atlas des patrimoines	27
Figure 17 : Perception du site depuis la départementale D674 – Google Maps (prise de vue octobre 2023)	29
Figure 18 : ICPE dans un rayon de 1 km autour du projet	32
Figure 19 : Localisation d'une canalisation de gaz naturel vers la zone d'étude – Géorisques	33
Figure 20 : Sites BASIAS autour du site d'étude - Géorisques	34

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Lithologie observée au droit du site d'étude	14
Tableau 2 : Description des points d'eau de la BSS dans un rayon de 500 m autour du site d'étude et reposant sur le même substratum géologique - BRGM.....	15
Tableau 3 : Niveaux d'eaux répertoriés au droit des sondages réalisés par ECR Environnement (Août 2024).....	16
Tableau 4 : Impacts de l'installation sur le milieu physique	19
Tableau 5 : Enjeux sur le milieu naturel.....	26
Tableau 6 : Enjeux relatifs au patrimoine et au paysage	30
Tableau 7 : Description des ICPE dans un rayon de 1000 m autour du site d'étude – Géorisques.....	31
Tableau 8 : Enjeux relatifs au milieu humain.....	34
Tableau 9 : Enjeux relatifs au milieu ambiant	36
Tableau 10 : Incidences sur le milieu physique	40
Tableau 11 : Incidences sur le milieu naturel.....	42
Tableau 12 : Incidences sur le patrimoine et le paysage	43
Tableau 13 : Incidences sur le milieu humain	46
Tableau 14 : Incidences sur le milieu ambiant.....	47
Tableau 15 : Récapitulatif des incidences du projet et mesures associées.....	48



PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de rénovation de poste source sur la commune de Venarey-les-Laumes (21), le groupe ENEDIS a mandaté ECR Environnement pour la réalisation d'une notice environnementale préalable au remplissage d'un formulaire de cas-par-cas.

Le présent dossier a pour but de dresser un diagnostic environnemental du site d'étude, afin de déterminer les différents enjeux environnementaux du projet, et d'établir par la suite les mesures réglementaires à mettre en œuvre.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette notice d'incidence comporte :

- une description du projet ;
- une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet (état de référence) ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet ;
- une description des facteurs de l'environnement susceptible d'être affectés de manière notable par le projet ;
- une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement ;
- une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné ;
- une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage ;
- une description des mesures prévues par le maître d'ouvrage pour éviter, réduire et lorsque cela est possible compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine ;
- le cas échéant, les modalités de suivi pour les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;
- une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement ; les noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation.

DOCUMENTS CONSULTÉS

ECR Environnement, Septembre 2024. ETUDE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES, Rénovation et extension du Poste Source – Route de Semur – VENAREY-LES-LAUMES (21 150).

ECR Environnement, Juillet 2024. DOSSIER REGLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L 214-1 À 6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT LOI SUR L'EAU », pose d'un piézomètre à 8 m de profondeur – Route de Semur – VENAREY-LES-LAUMES (21 150).

ECR Environnement, Septembre 2024. ETUDE GEOTECHNIQUE D'AVANT-PROJET (MISSION G2 AVP), Rénovation et extension du Poste Source – Route de Semur – VENAREY-LES-LAUMES (21 150).

ECR Environnement, Septembre 2024. DIAGNOSTIC, INVESTIGATIONS SUR LES MILIEUX SOL (A200, A270), Création de deux transformateurs électriques et extension du poste-source – D954 – VENAREY-LES-LAUMES (21 150).



1 SITE ET PROJET

1.1 Situation géographique et foncière

Le site d'étude est situé à l'ouest de la zone urbanisée de VENAREY-LES-LAUMES, commune localisée dans le département de la Côte-d'Or (21). Il est entouré par la chaussée de la RD954 au Nord (rue de Semur), par la chaussée de la route de Grignon à l'est, par une zone enherbée au sud et une zone en friche à l'ouest.

Le terrain est actuellement occupé par les ouvrages du poste existant (transformateurs électriques, voiries, lignes aériennes HTA et HTB, jeux de barres, bâtiment HTA ...).

Les parcelles cadastrales intéressées par le projet sont identifiées 25, 26, 27, 28 et 29 de la section AE de la commune de VENAREY-LES-LAUMES. Ainsi, le projet couvre une superficie d'environ 6923 m². (Cf. Figures 1 à 3).

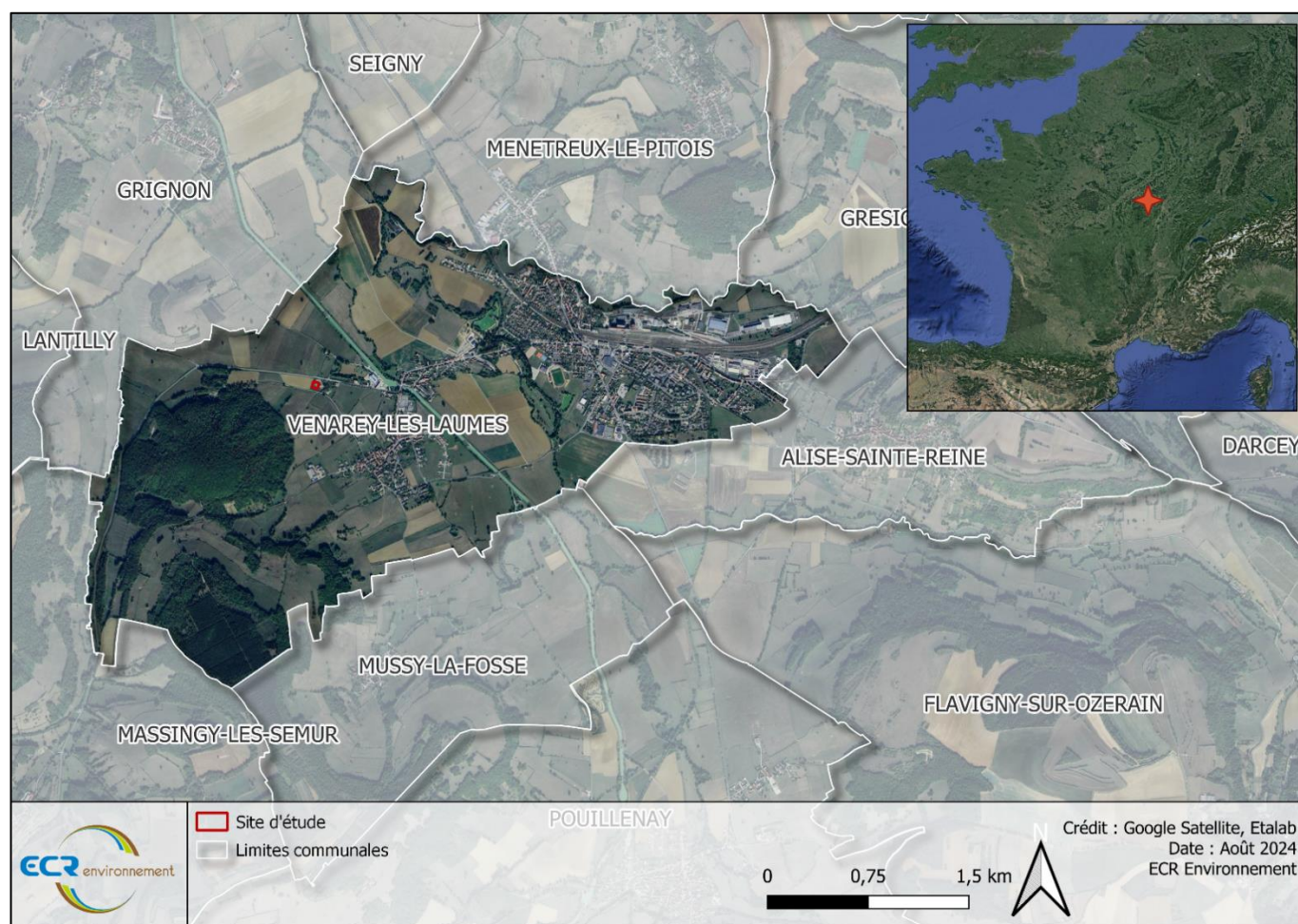


Figure 1 : Situation du projet - IGN



Figure 2 : Vue aérienne du site d'étude - IGN



Figure 3 : Situation cadastrale du projet - Etalab

1.2 Description du site et de son environnement proche

Les parcelles identifiées AE 25, 26, 27, 28 et 29 sont celles concernées par l'emprise du poste source.
Le terrain est actuellement occupé par les ouvrages du poste existant et par des espaces verts non arborés.



Figure 4 : Poste source existant – Prise de vue du 03 décembre 2024- ENEDIS

Des photographies du site sont disponibles en Annexe 1.

1.3 Description du projet

ENEDIS souhaite entreprendre la rénovation et l'extension du poste-source de la commune de VENAREY-LES-LAUMES. Il est prévu :

- La démolition des 2 bancs transformateurs actuels ;
- La création de 2 bancs transformateurs neufs et la création de murs pare-feu ;
- La création de 2 grilles HTA au Sud des bancs transformateurs ;
- La démolition de la fosse déportée actuelle au droit d'une des futures grilles HTA ;
- La démolition des condensateurs existants ;
- L'extension de la plateforme à l'ouest et au sud du Poste existant ;
- La création d'une fosse déportée dans l'extension à l'ouest ;
- La création d'une cellule 2I+P dans l'extension au sud ;
- La création d'un bâtiment HTA dans l'extension au Sud ;
- La création de 2 condensateurs dans l'extension au Sud ;
- La création de pistes légères et lourdes.

L'accès au poste-source se fait par le nord, *via* la D954.



La figure suivante présente le plan d'implantation général du projet (Cf. Figure 5). Une vue agrandie du plan est présentée en Annexe 2.

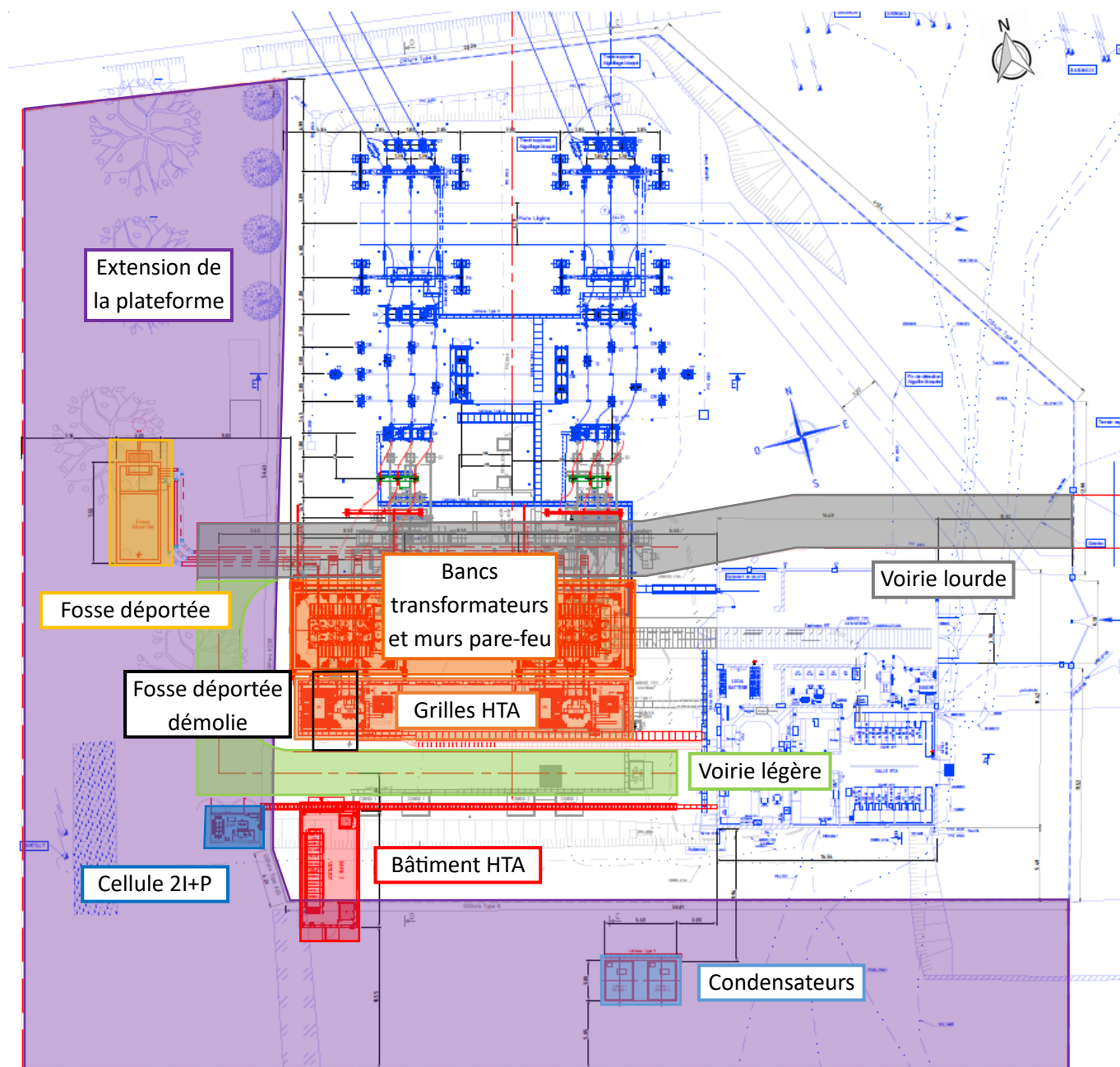


Figure 5 : Plan d'implantation général du projet – ENEDIS

2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Milieu physique

2.1.1 Topographie et relief

Le site d'étude est situé dans la plaine alluviale de l'Armançon qui est un affluent de l'Yonne. Il est marqué par une pente orientée vers le Nord, d'inclinaison variant entre 1 et 5%. L'altitude moyenne est de 245 m NGF. (Cf. Fig 6).

A l'échelle de la commune de Venarey-les-Laumes on retrouve également des collines qui marquent le début du plateau de l'Auxois. D'altitude modérée, les sommets atteignent environ 400 m.

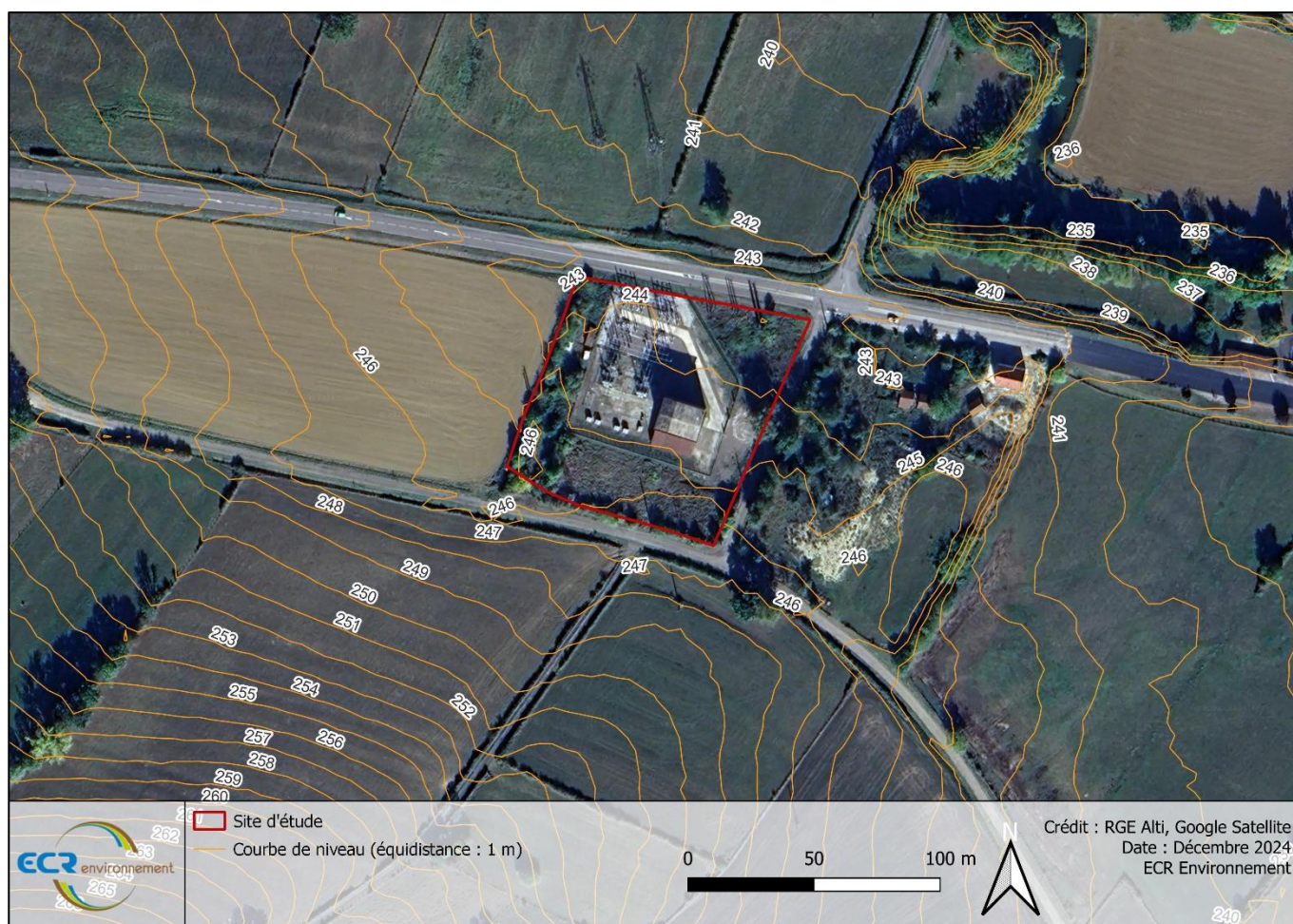


Figure 6 : Topographie du secteur d'étude - RGE ALTI

La topographie départementale est caractérisée par un relief de plateaux successifs. Au droit de la zone d'étude, le terrain est très faiblement pentu (1-5 %).

2.1.2 Climatologie

Le département de la Côte d'Or est soumis à un climat type océanique à tendance semi-continentale, « Cfb » selon la classification de Köppen, se caractérisant par des hivers froids et des étés chauds.

En moyenne, les températures en Côte d'Or varient de -1 à 7°C en hiver et de 19 à 26°C en été.

Températures et pluviométrie

Il est à noter que les précipitations ont surtout lieu durant les mois d'avril-mai. Pendant ces périodes, les hauteurs de précipitation sont comprises entre environ 80 et 100 mm par mois. Il est estimé que 176 jours dans l'année sont marqués par des précipitations. Les températures varient selon les saisons, de -1°C pour les minimales en janvier jusqu'à 24°C pour les maximales en juillet-août.

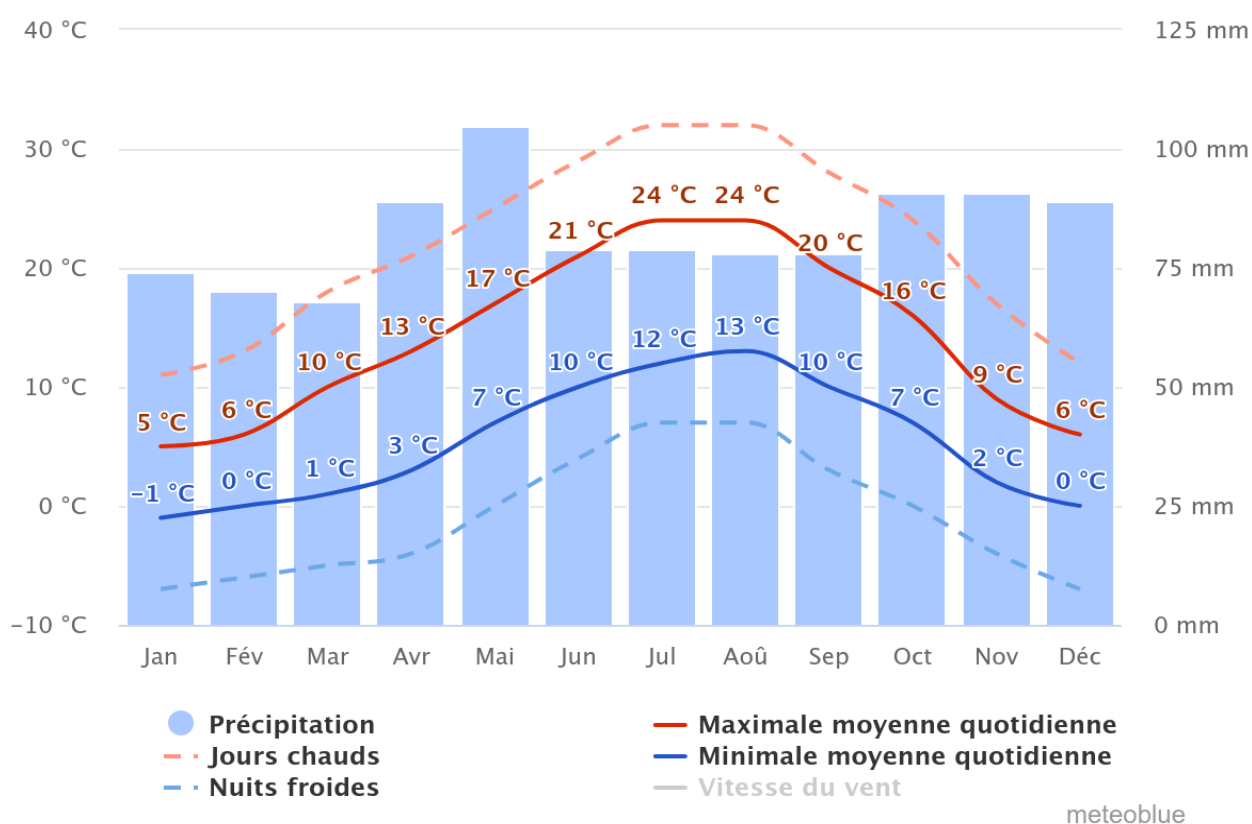


Figure 7 : Normales mensuelles de précipitations et de températures à Marcellois entre 1993 et 2023 (à 30 km de Venarey-les-Laumes)

Les températures moyennes sont plus élevées durant la période estivale entre juin et août. Le mois d'août étant le plus chaud avec une moyenne mensuelle de 19,3°C.

Le mois le plus froid est celui de janvier avec des températures moyennes de 3,2°C.

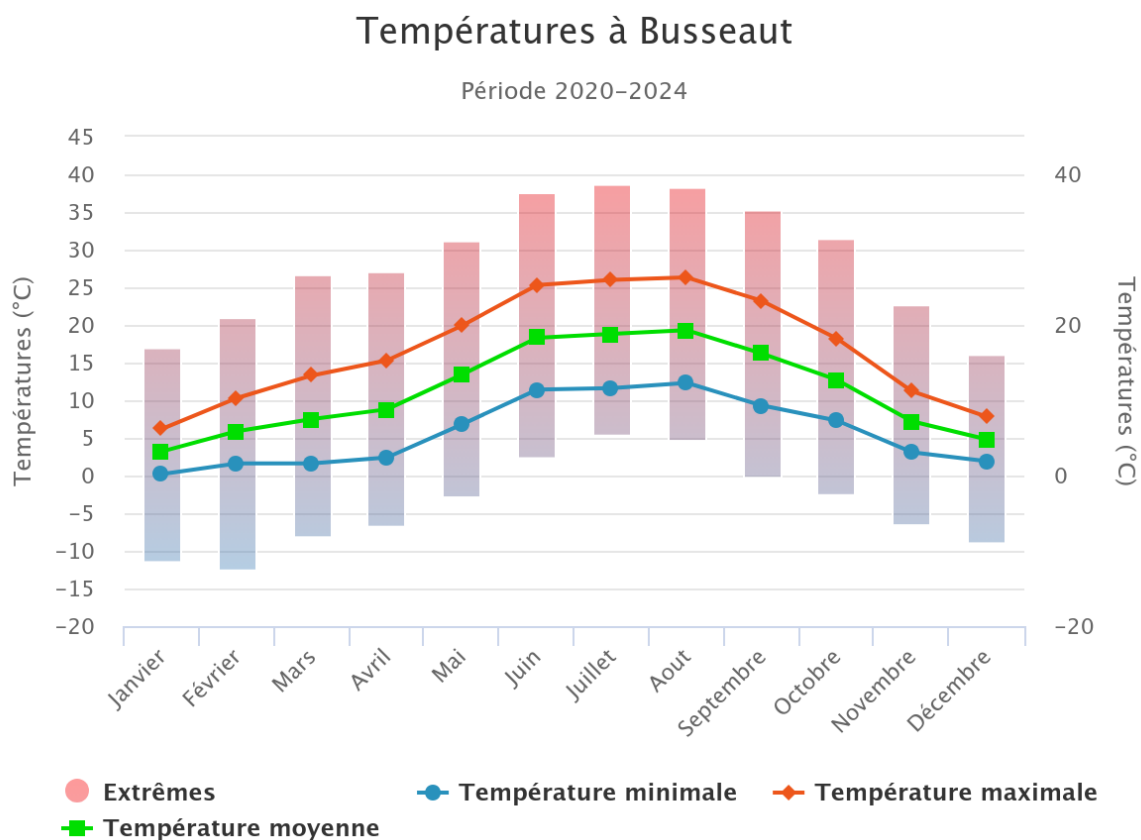


Figure 8 : Températures moyennes mensuelles à Busseaut (25 km de Venarey-les-Laumes) entre 2020 et 2024 – *infoclimat.fr*

Le contexte climatique de la Côte d'Or est caractérisé par des températures élevées en été et basses en hiver et des précipitations principalement en hiver.

2.1.1.3 Géologie et hydrogéologie

Contexte géologique du site

D'après la carte géologique n°437 de Montbard à l'échelle 1/50 000, le sous-sol du site est constitué, sous d'éventuelles formations de surface et sous les remblais d'aménagement du poste, par des marnes et des argiles gris foncé (Domérien) ou des marnes à Bélemnites (Carixien, pliensbachien inférieur), noté I3a sur la carte harmonisée. (Cf. Figure 9).



Figure 9 : Extrait de la carte géologique vectorisée 1/50 000 – Infoterre (BRGM)

D'après l'étude de sol menée au droit de la zone d'étude par la société ECR Environnement, le terrain est constitué de formations superficielles (remblais graveleux ou terre végétale) jusqu'à 0.2-0.3 m/TA (Terrain Actuel) ; puis par des argiles marron plus ou moins limoneuses ou sableuses avec quelques cailloutis localement de 0.3 / 3.1 - 4.5 m/TA ; et enfin par des formations marno-calcaires au-delà.

Tableau 1 : Lithologie observée au droit du site d'étude

Formation	Toit (m/TA)	Pression limite p_l^* (MPa)		Module pressiométrique E_M (MPa)	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi
1 – formations superficielles	0.0	-		-	
2 – argiles	0.2 à 0.3	0.46 *	1.19	4.0 *	12.6
3 – marno-calcaires	3.1 à 4.5	1.02	> 3.00	8.2	276

* passée localement faible

Ouvrage(s) BSS à proximité du secteur d'étude

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des points d'eau de la BSS situés dans un rayon de 1 km autour du site d'étude.

Tableau 2 : Description des points d'eau de la BSS dans un rayon de 500 m autour du site d'étude et reposant sur le même substratum géologique - BRGM

ID national	Nature	Profondeur (m)	Référencé comme point d'eau	Niveau de nappe (m NGF)	Niveau de nappe (m/TA)	Lithologie
BSS001ECCK	Forage	4,0	Oui	Non renseigné	Non renseigné	0,0-0,5 m : Remblai : 3 cm d'enrobé sur sable, graviers et blocs 0,5-2,7 m : Argile marneuse marron grisâtre avec quelques graviers 2,7-4,0 m : Marne altérée grisâtre
BSS001ECCJ	Forage	4,0	Oui	Non renseigné	Non renseigné	0,0-0,3 m : Remblai : 3 cm d'enrobé sur sable, graviers et blocs 0,3-3,0 m : Marne altérée marron grisâtre 3,0-4,0 m : Marne grisâtre-foncé
BSS001ECCN	Sondage	3,85	Non	Non renseigné	Non renseigné	0,0-3,85 m : Refus à 3,85 m. QD supérieur à 100 mPa
BSS001ECCL	Forage	4,0	Oui	Non renseigné	Non renseigné	0,0-1,5 m : Remblai : 6 cm d'enrobé détérioré sur argile à graviers, blocs, cailloutis et scories 1,5-4,0 m : Argile marneuse marron grisâtre
BSS001ECCP	Sondage	4,1	Non	Non renseigné	Non renseigné	0,0-4,1 m : Refus à 4,1 m AD supérieur à 100 mPa
BSS001ECCM	Forage	4,0	Oui	Non renseigné	Non renseigné	0,0-0,7 m : Remblai : 8 cm d'enrobé sur sable et graviers 0,7-1,8 m : remblai : argile marneuse marron à graviers et cailloutis 1,8 -3,0 m : Marne altérée marron grisâtre 3,0-4,0 m : Marne marron grisâtre à passage de blocs
BSS001ECAU	Cavité anthropique (cimetière)	-	Non	Non renseigné	Non renseigné	-

Identification des masses d'eau souterraines

Au niveau du secteur d'étude, la BD LISA (Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères) met en évidence une entité hydrogéologique recoupant le site d'étude : les « Grès médioliasique du Domérien, grès et calcaire gréseux et marnes du Pliensbachien du du Bassin Parisien », codifiée 141AC01. Il s'agit d'une entité hydrogéologique à parties libres et captives, semi-perméable

Usages des eaux souterraines

La zone d'étude et ses alentours ne sont pas concernés par des périmètres de protection de captage en eau.



Niveau d'eau

Lors des investigations de terrain pour la réalisation de l'étude de sol au droit de la zone d'étude, la société ECR Environnement a réalisé 7 forages sur le site. Les informations relevées sont présentées ci-dessous :

Tableau 3 : Niveaux d'eaux répertoriés au droit des sondages réalisés par ECR Environnement (Août 2024)

Sondage	Arrivées d'eau (m/TA) En cours de forage	Niveau d'eau (m/TA) En fin de forage
SP1	2.6	
SP2	5.5	
SP3	4.0	1.6
SP4	4.5	3.0
ST1	2.6	
ST2	3.3	
ST6	3.3	

Les niveaux d'eau correspondent au niveau libre de la nappe d'accompagnement des ruisseaux alentours (le ruisseau de Vau, le Bief du Moulin) alimentant la Brenne, soumise à des fluctuations pouvant être importantes. Le niveau mesuré ne correspond pas au niveau maximal de la nappe.

D'après l'étude de sol menée au droit de la zone d'étude par la société ECR Environnement, le terrain est constitué de remblais sur des argiles et des marnes calcaires. D'après le contexte hydrogéologique, les terrains peuvent être à priori le siège d'une nappe à faible profondeur (< 5 m). La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage.



2.1.4 Hydrologie

Identification des masses d'eau superficielles

La commune de Venarey-les-Laumes est située au sein du bassin versant de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Elle est traversée par le canal de Bourgogne, le ruisseau de la Goutte, le Bief du moulin, la rivière de la Brenne et la rivière de l'Oze. Ces cours d'eau circulent au Nord et à l'Est du poste source ; le canal de Bourgogne est le cours d'eau le plus proche du site d'étude, à environ 300 mètres (Cf. Figure 10).

Le périmètre d'étude n'est pas concerné par un contrat de rivière, et n'est pas inscrit dans une ZRE (Zone de Répartition des Eaux).

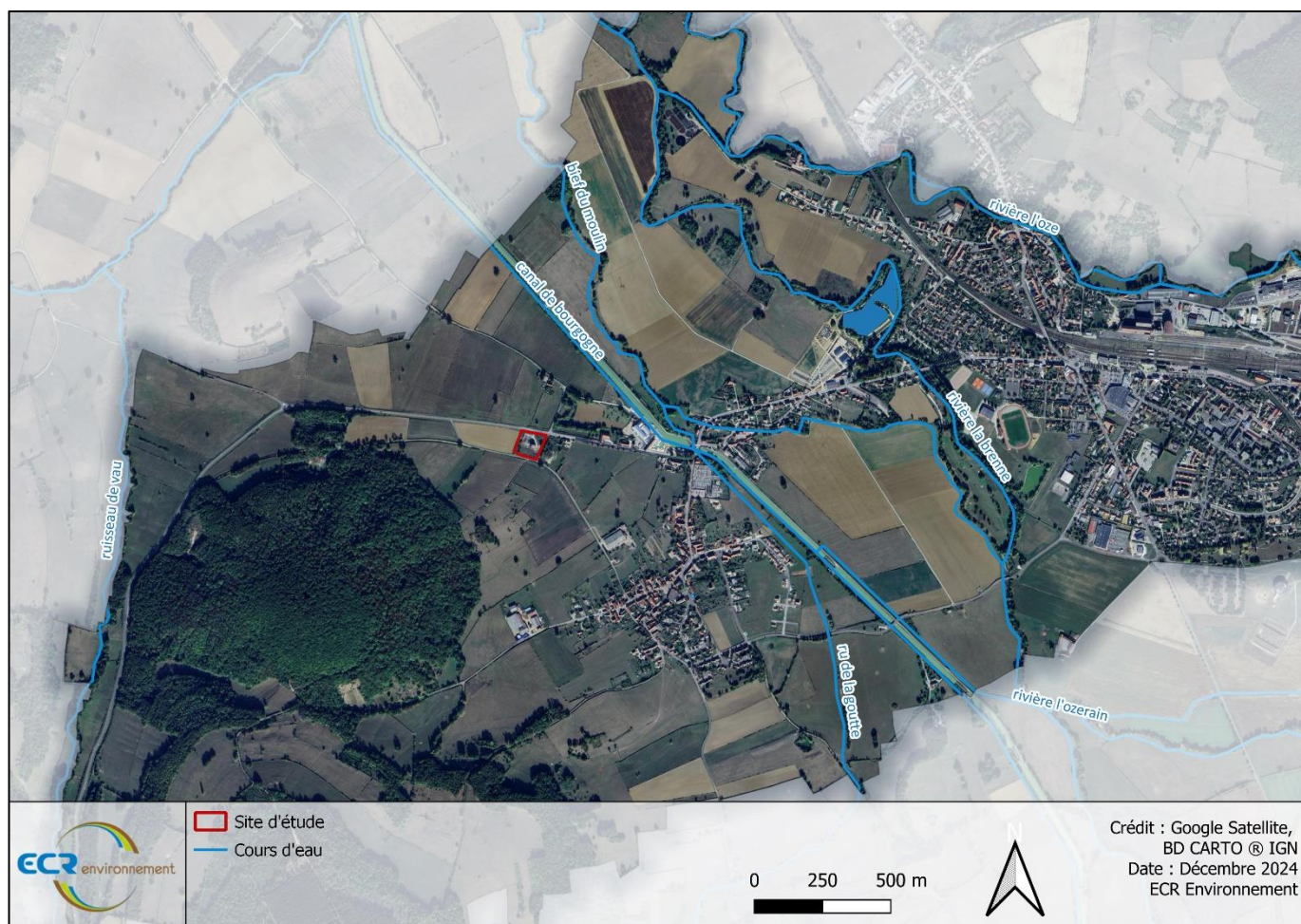


Figure 10 : Eaux superficielles autour du site d'étude – EauFrance

Etat des masses d'eau superficielles

La commune de Venarey-les-Laumes fait partie du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 et est inscrit dans le SAGE03001 Armançon. D'après l'agence de l'Eau Seine-Normandie, la rivière de la Brenne est en état écologique moyen et la rivière de l'Oze est en bon état écologique.

Aucun cours d'eau n'est présent au droit de la zone d'étude, la masse d'eau la plus proche est un canal rectifié situé à 300 mètres du site.

2.1.5 Risques naturels

Les risques recensés sur la commune de Venarey-les-Laumes sont les suivants :

- Risque sismique ;
- Inondations ;
- Retrait/gonflement des sols argileux ;
- Remontée de nappes.

Risque sismique

La commune de Venarey-les-Laumes est située en zone de sismicité 1 (aléa très faible). Les ouvrages concernés par la présente étude sont de classe IV (à valider par le maître d'ouvrage).

Dans ces conditions, l'application des prescriptions parasismiques particulières de l'Eurocode 8 n'est pas obligatoire (aucune exigence).

Risque inondation et mouvements de terrains

D'après le site de prévention des risques majeurs Géorisques, trois arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de Venarey-les-Laumes en 2001, 2013 et 2024 à la suite d'inondations et des coulées de boue.

La commune fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations (PPRNI) depuis le 30/12/2009 pour les crues par débordement lent de cours d'eau. Cependant, le poste-source n'est pas compris dans son emprise.

Risque de retrait-gonflement des sols argileux

D'après le site de prévention des risques majeurs Géorisques, deux arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de Venarey-les-Laumes entre 2004 et 2020 à la suite de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Le site est classé en zone d'exposition faible à modéré vis-à-vis du risque de retrait/gonflement des sols.

Remontées de nappes

D'après le site du BRGM, le site d'étude est classé en zone potentiellement sujette aux débordements de nappes. La partie Ouest du secteur est classé en zone potentiellement sujette aux inondations de cave.

Des risques très faibles sont identifiés concernant l'aléa sismique ; des risques modérés sont identifiés pour l'aléa de retrait/gonflement des sols argileux. Enfin, des risques plus importants de remontée de nappes et d'inondations de cave concernent l'emprise stricte du projet.



2.1.6 Synthèse des enjeux relatifs au milieu physique

Tableau 4 : Impacts de l'installation sur le milieu physique

Thématique environnementale	Caractéristiques : Contraintes et enjeux	Enjeux
Topographie et relief	La topographie départementale est caractérisée par un relief modéré avec des vallées et des plateaux calcaires. Au droit de la zone d'étude, le terrain est très faiblement pentu (1-5 %).	Faibles
Climatologie	Le contexte climatique de la Côte-d'Or est caractérisé par des températures ayant une amplitude thermique notable entre les saisons et des précipitations principalement en hiver. Aucun microclimat n'est particulièrement constaté au niveau du site d'étude.	Nuls
Géologie et hydrogéologie	D'après l'étude de sol menée au droit de la zone d'étude par la société ECR Environnement, le terrain est constitué de remblais sur des argiles puis des marnes calcaires. D'après le contexte hydrogéologique, les terrains peuvent être à priori le siège d'une nappe à faible profondeur (< 5 m). La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage.	Faibles
Hydrologie	Aucun cours d'eau n'est présent au droit de la zone d'étude.	Nuls
Risques naturels	Des risques très faibles sont identifiés concernant l'aléa sismique. Des risques modérés sont identifiés pour l'aléa de retrait/gonflement des sols argileux. Enfin, le site d'étude se trouve dans une zone potentiellement sujette aux remontées de nappes et d'inondations de cave concernant l'emprise stricte du projet.	Faibles à moyens



2.2 Milieu naturel

2.2.1 Les espaces naturels protégés et/ou remarquables

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **les zonages d'intérêts écologiques et d'inventaires du patrimoine naturel** : zonages qui ne sont ni protégés ni opposables, mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui seront ensuite classées en tant que Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne ;
- **les zonages protégés du patrimoine naturel** : Différentes modalités permettent de protéger un espace. Les 3 premières modalités concernent des espaces protégés mais non opposables. La dernière modalité définit quant à elle les zonages réglementaires opposables.
 - Protection au titre d'un texte international ou européen : Il s'agit des Réserves de Biosphère ainsi que des Zones Humides d'importance Internationale répertoriées dans la convention Ramsar ;
 - Protection conventionnelle : Ce sont les sites NATURA 2000 composés des zones de protection spéciales (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC), les Parc Naturels Régionaux (PNR), les Grands Sites de France et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - Protection par la maîtrise foncière : Ce sont les sites du Conservatoire du Littoral et des Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (CEN) ;
 - Protection réglementaire : Ce sont les zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'un projet peut être contrainte voire interdite. On y compte les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB), les Parc Nationaux (PN), les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS), les Réserves Biologiques intégrales et dirigées, les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR).

De plus, les Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM) peuvent bénéficier de mesures de protection comme celles citées ci-dessus (Source : INPN).

Le site du projet n'est pas localisé dans un zonage d'intérêt écologique ou un zonage protégé. Néanmoins, il est localisé à proximité de plusieurs zonages, qui sont présentés ci-après.



Zonages d'intérêts écologiques : ZNIEFF

On recense 2 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude :

- Deux ZNIEFF de type I (Cf. Fig 24) :
 - « Vallée de la Brenne entre Montbard et Venarey-Les-Laumes » - N°260030335 - à 200 m au nord du site ;
 - « L'Oze et ses affluents entre Alise-Sainte-Reine, Darcey et Bussy-Le-Grand » - N°260015040 - à 3 km à l'est du site.
- Une ZNIEFF de type II (Cf. Fig 25) :
 - « Auxois » - N°260015012 - à 2 km à l'est du site.

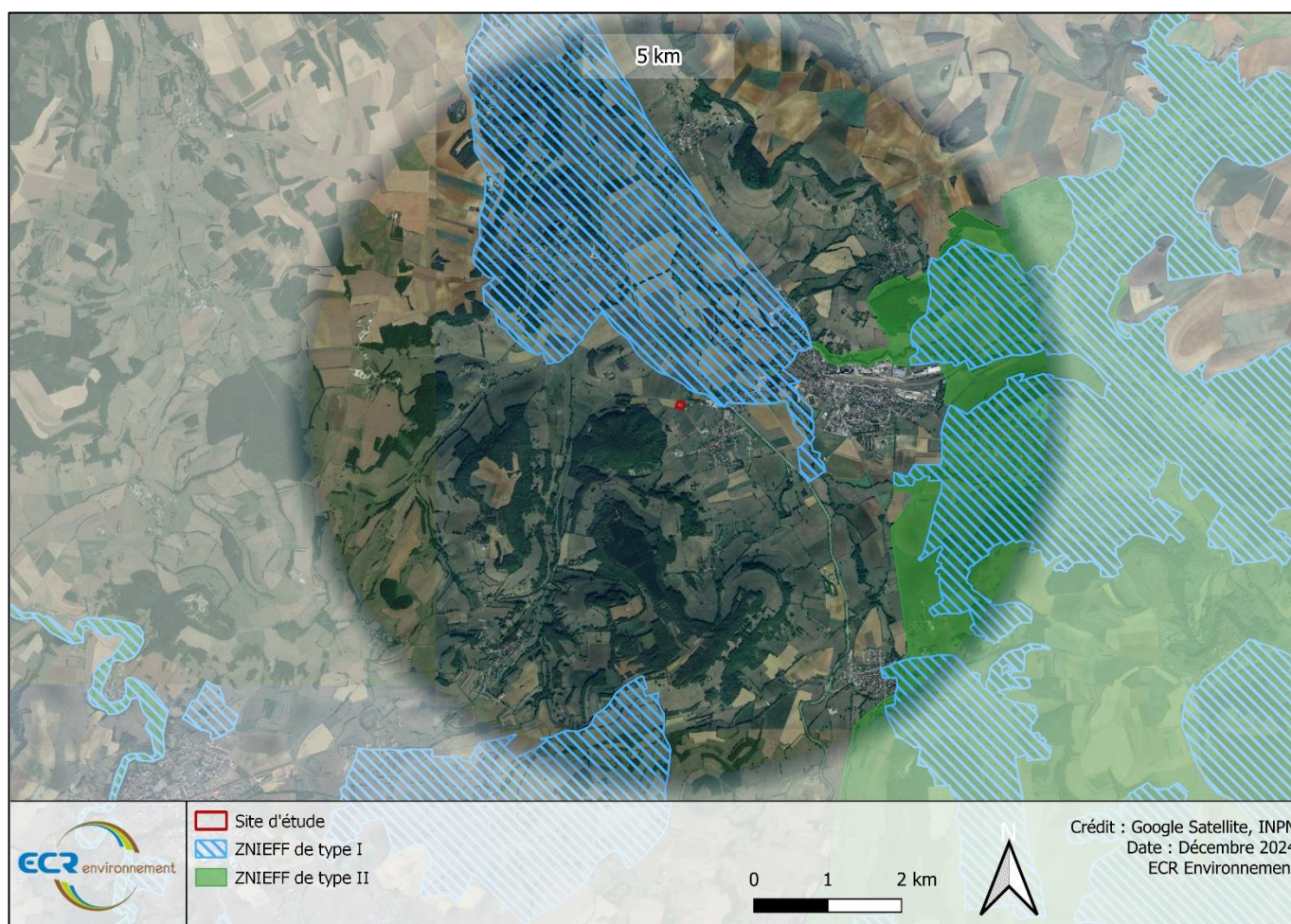


Figure 11 : Zonages ZNIEFF autour de la zone d'étude - INPN

Les zonages concernent plutôt des milieux humides, notamment des bocages. D'après le contexte hydrologique du site d'étude il est plutôt probable qu'il ne soit pas connecté à ces zones humides. Autrement dit, les caractéristiques écologiques du site d'étude ne semblent pas présenter de bonnes potentialités d'accueil pour les espèces déterminantes des ZNIEFF situées autour du site.

Ainsi, le lien écologique entre la zone d'étude et les ZNIEFF situées à proximité est globalement faible.

Zonages par protection conventionnelle : Réseau Natura 2000

Une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) est présente dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude : Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » - FR2601012 - à 3 km à l'est du site.

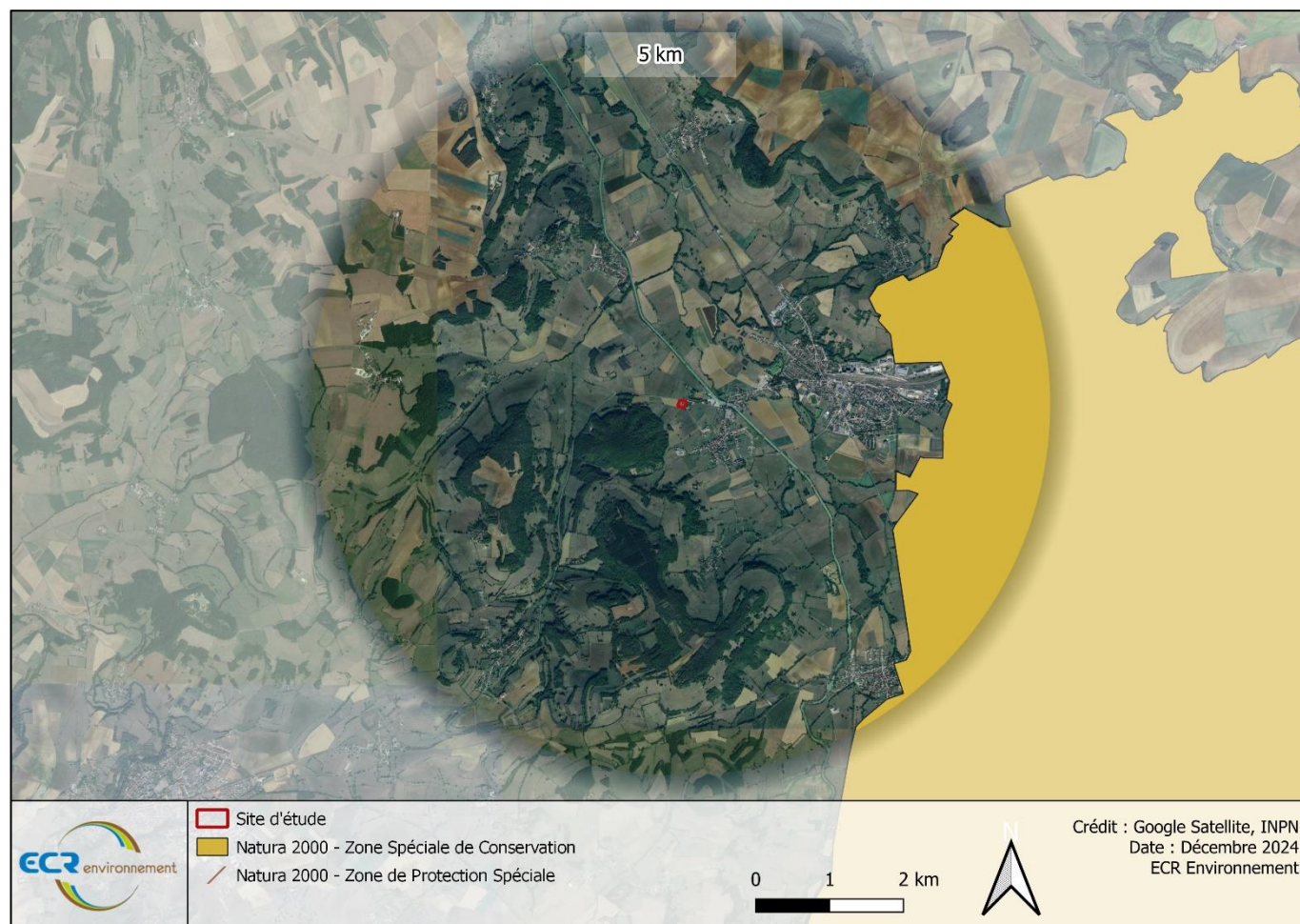


Figure 12 : Réseau Natura 2000 à proximité de la zone d'étude - INPN

Cette ZSC concerne un secteur présentant des gîtes de mise bas des populations de chauve-souris de qualité.

Les espèces ayant déterminé la justification des zones Natura 2000 ci-dessous sont peu susceptibles de venir s'alimenter aux abords de la zone d'étude au vu de la composition du site.

Ainsi le lien écologique entre la zone d'étude et la ZSC à proximité est qualifié de faible.

Le site n'est pas sous l'emprise d'une protection au titre du patrimoine naturel, ni situé au sein d'un périmètre d'inventaire ou de gestion concertée. 2 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II et 1 ZSC sont localisées à proximité du site. Leur lien écologique avec la zone d'étude est qualifié de faible.

2.2.2 Ecologie du site

Habitats du site

Compte tenu de l'usage actuel du site et des données disponibles, le projet de construction et d'extension sera implanté sur une zone d'habitats ouverts, partiellement caractérisée par une végétation herbacée basse et régulièrement entretenue.



Figure 13 : Clichés photographiques pris sur site - ECR Environnement

Cet espace, pauvre en diversité floristique, est dominé par des espèces végétales rudérales typiques des milieux anthropiques et perturbés. À l'instar de la végétation et des habitats associés, il présente un faible intérêt écologique pour les espèces fauniques déterminantes présentes autour de la zone d'étude.

La valeur écologique de l'habitat et des espèces de flore présentes est faible.

Continuités écologiques

Les lois Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010) instaurent dans le droit français la création de la trame verte et bleue comme outil d'aménagement durable du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité. Elles précisent le cadre de sa mise en œuvre, qui repose sur plusieurs niveaux emboîtés :

- Des orientations nationales, par lesquelles l'État précise le cadre méthodologique retenu pour appréhender les continuités écologiques à diverses échelles spatiales ;
- Des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), respectant les orientations nationales, désormais substitués au Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;
- Des documents de planification et des projets d'aménagement ou d'urbanisme, portés par les collectivités locales ou leurs groupements (SCoT, PLU, cartes communales, etc.), prenant en compte le SRCE.

Ainsi, le SRADDET de la Région Grand-Est, achevé en 2019, se décline entre 30 objectifs à portée prescriptive qui concernent principalement les documents de planification et d'urbanisme. L'objectif 7 « *Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue* » encadre la préservation et la restauration de l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques régionaux afin de garantir la connectivité et la fonctionnalité des milieux.



D'après les données du SRCE de l'ancienne région Bourgogne (Trame verte et bleu), la zone d'étude est comprise au sein d'un réservoir de biodiversité de prairies et bocages. Cependant, le site en question n'est pas véritablement une prairie ou un bocage en raison de son anthropisation. Il est néanmoins entouré de champs, ce qui justifie son classement dans cette catégorie.

On trouve également un corridor écologique des milieux humides et aquatiques qui suit le tracé de la rivière de la Brenne, de la rivière de l'Oze ainsi que des habitats humides qui les bordent.

Enfin, il est à noter que le site d'étude se trouve dans un secteur caractérisé par une forte densité de réservoirs de biodiversité des milieux prairiaux et bocagers. Son inclusion dans ce zonage n'est donc pas surprenante et ne reflète pas nécessairement une situation particulièrement préoccupante.

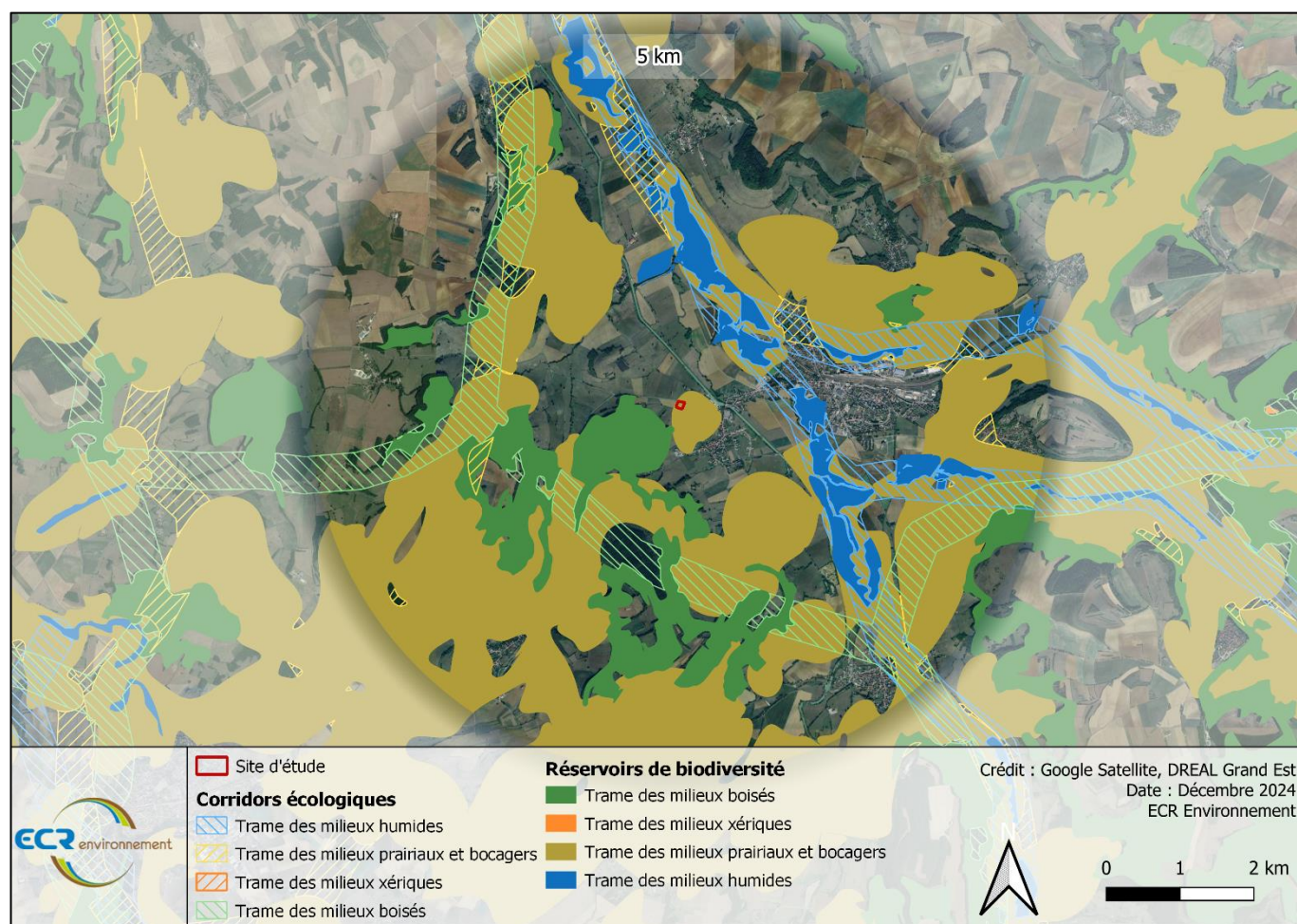


Figure 14 : Extrait du SRCE de l'ancienne région Bourgogne – DREAL BFC

Zones humides

Selon la réglementation en vigueur depuis le 27 juillet 2019 (loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 – Art 23), on entend par zone humide « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

D'après l'arrêté du 1er octobre 2009 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement, une zone humide est caractérisée par la présence d'au moins un des paramètres suivants :

- La présence d'un sol hydromorphe ;
- La présence d'au moins 50% d'espèces végétales indicatrices ZH dans la liste des espèces dominantes ;
- La présence d'un habitat indicateur de zone humide selon la typologie « CORINE Biotopes¹ ».

La nouvelle cartographie des zones humides potentielles en France métropolitaine réalisée par Patrinat en 2023, ne met pas en évidence la présence de zones humides au niveau du site d'étude : la carte de pré-localisation ci-dessous identifie une probabilité de présence faible à sur le site.

Cependant, on peut observer des probabilités fortes au niveau des cours d'eau à proximité du site d'étude.

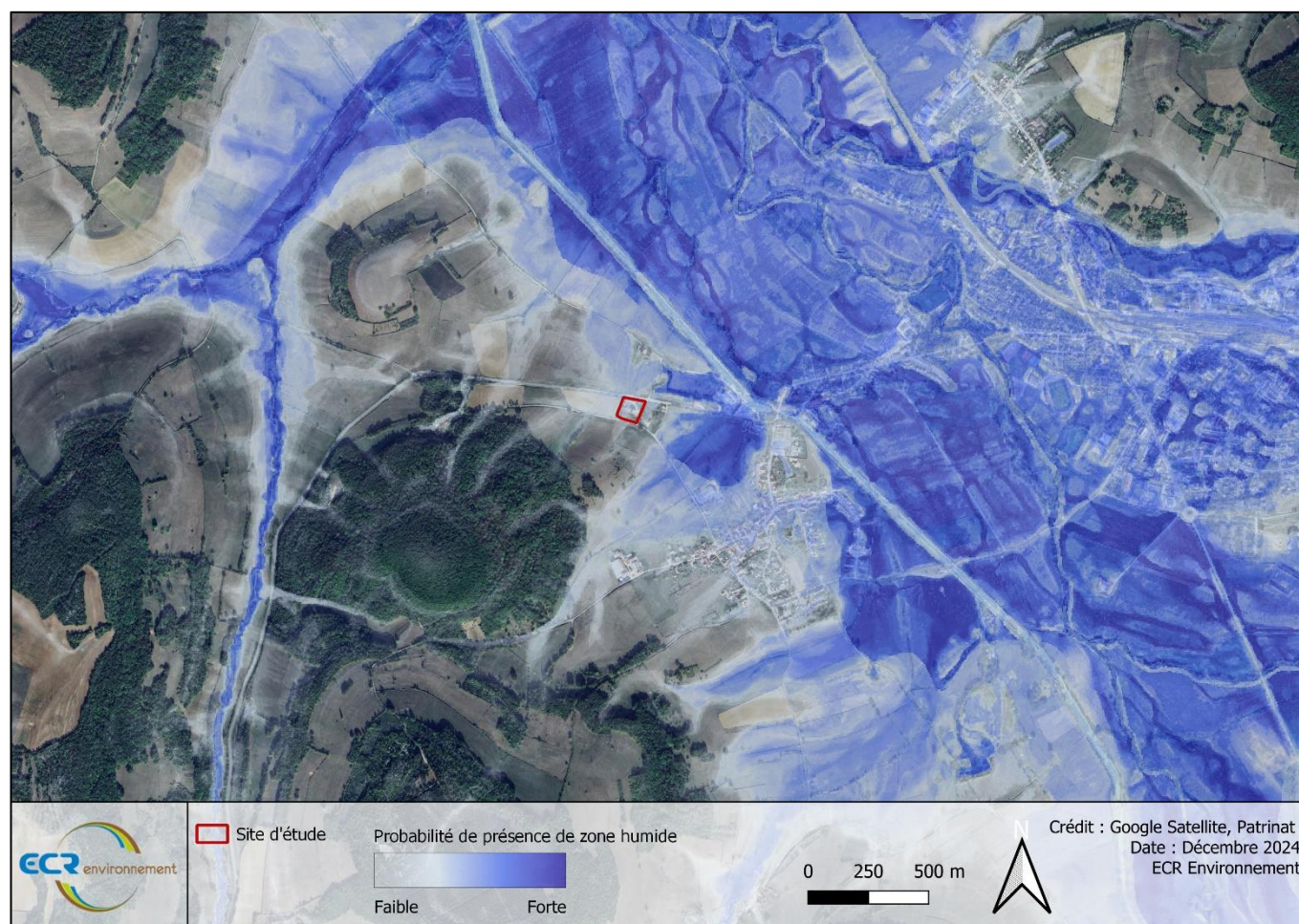


Figure 15 : Zones humides potentielles au droit de la zone d'étude – Patrinat

La zone impactée par l'extension du poste source se compose d'une végétation herbacée basse et régulièrement entretenue. La valeur écologique de l'habitat et des espèces de flore présentes est faible. Selon la bibliographie, la probabilité de zone humide au sein de la zone d'étude est faible. Le site d'étude est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité des milieux prairiaux et bocagers, toutefois cette trame est très dense autour du site d'étude, ce qui justifie son intégration dans ce zonage.

¹ ENGREF, 1997. CORINE Biotopes – version originale – Types d'habitats français. Muséum National d'Histoire Naturelle, Programme LIFE.

2.2.3 Synthèse des enjeux relatifs au milieu naturel

Tableau 5 : Enjeux sur le milieu naturel

Thématique environnementale		Caractéristiques : Contraintes et enjeux	Enjeux
Zonages naturels protégés		Le site n'est pas sous l'emprise d'une protection au titre du patrimoine naturel, ni situé au sein d'un périmètre d'inventaire ou de gestion concertée. 2 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II et 1 ZSC sont localisées à proximité du site. Leur lien écologique avec la zone d'étude est qualifié de très faible.	Faibles
Ecologie du site	Habitat	La zone impactée par l'extension du poste source se compose d'une végétation rase herbacée et régulièrement entretenue. La valeur écologique des habitats et des espèces végétales présentes est faible.	Faibles
	Continuités écologiques	Le site d'étude est situé au sein d'un réservoir de biodiversité composé de prairies et de bocages. Cependant, ses caractéristiques propres ne permettent pas de lui attribuer une importance écologique significative.	Faibles
	Zone humide	Selon la bibliographie, la probabilité de zone humide au sein de la zone d'étude est faible et la végétation qui y a été inventoriée n'a pas révélé de potentiel humide fort.	Nuls



2.3 Patrimoine et paysage

2.3.1 Monuments et patrimoine historique

Sites protégés

La loi du 02 mai 1930 prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés selon deux niveaux :

- Inscription : reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement ;
- Classement : protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Un site classé et un site inscrit sont présents dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude. Il s'agit de l'ancienne cité gallo-romaine d'Alésia.

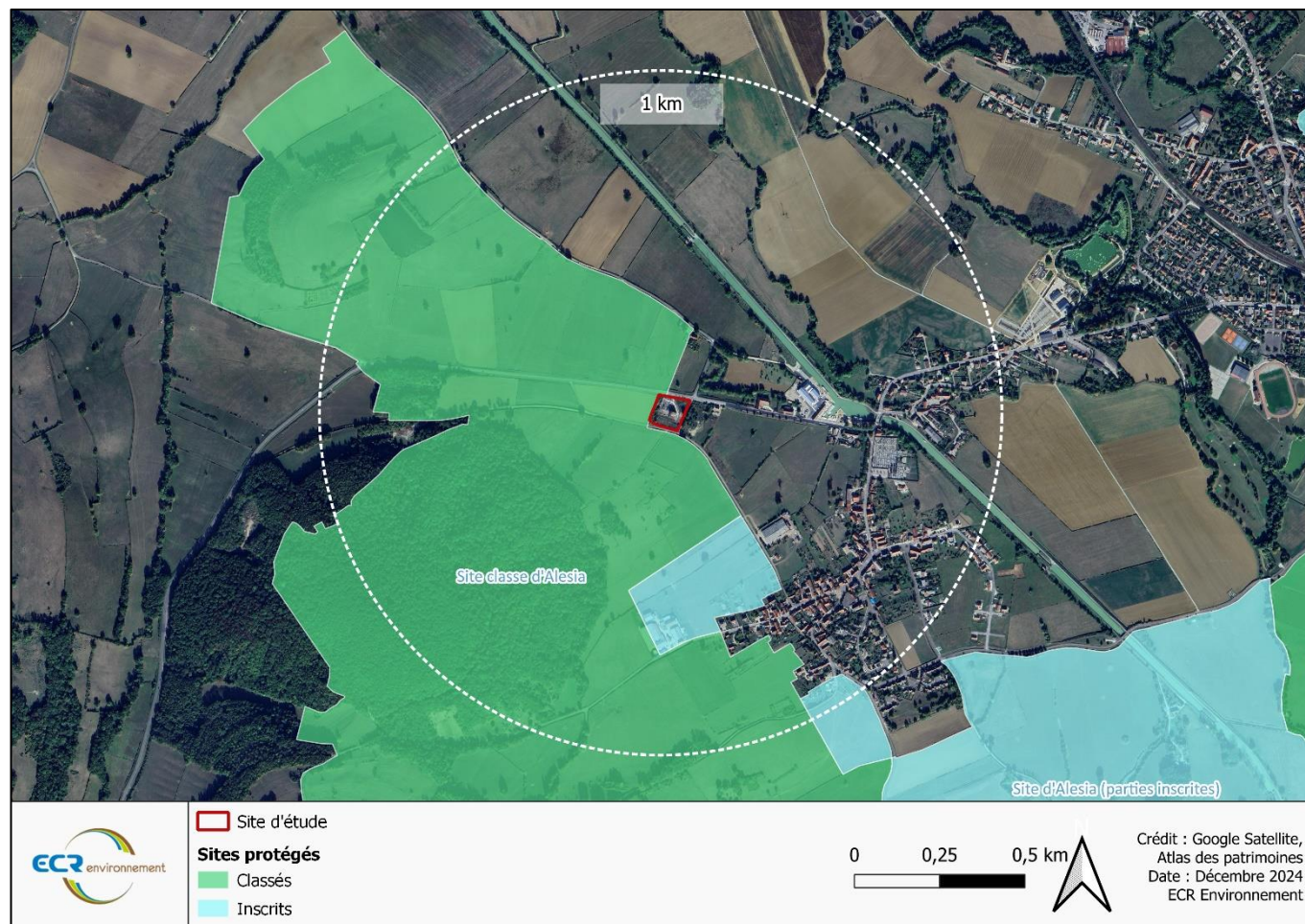


Figure 16 : Sites inscrits et classés à proximité de la zone d'étude – Atlas des patrimoines

Monuments historiques

La protection au titre des Monuments historiques est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Il existe deux niveaux de protection : l'inscription, qui constitue le premier niveau de protection, et le classement, qui constitue le niveau plus élevé.

En Côte d'Or, 629 monuments historiques sont protégés par inscription et 300 sont protégés par classement. Ils sont localisés sur l'ensemble du territoire.

Cependant, aucun monument historique n'est présent dans un rayon de 1 km autour du projet.

Sites patrimoniaux remarquables

Selon la Drac du Grand-Est (août 2016), 18 Sites Patrimoniaux Remarquables sont localisés au sein du département. Cependant, aucun n'est présent dans un rayon de 1 km autour du projet.

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Un bien naturel ou mixte (naturel et culturel) inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) est un espace qui, du fait de sa valeur patrimoniale exceptionnelle, est considérée comme héritage commun de l'humanité.

La commune du projet n'est pas localisée au sein d'un site classé pour le patrimoine de l'UNESCO.

Un site inscrit et classé est localisé à proximité de la zone d'étude, dans un rayon de 1 km. Il s'agit de la cité gallo-romaine d'Alésia.



2.3.2 Contexte paysager

Composantes paysagères du site étudié

La zone d'étude se trouve en périphérie de la commune de Venarey-les-Laumes.

Il est bordé par des champs sur la frontière ouest ; par la départementale D954 sur la frontière nord ; par la départementale D103I sur la frontière sud et par un chemin et des vergers avec des habitations sur la frontière est.

L'extension de la plateforme à l'ouest et la création de nouvelles infrastructures s'inséreront au sein des ouvrages du poste existant (transformateurs électriques, condensateurs, voiries, lignes aériennes HTA et HTB, jeux de barres, bâtiment HTA...).

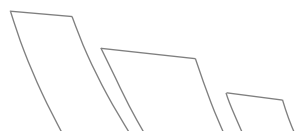
Enjeux visuels

Le poste source est très visible depuis la départementale D954 et aucune végétation limite la perception du poste source. Du côté de la départementale D103I une haie arbustive limite la visibilité du poste source.



Figure 17 : Perception du site depuis la départementale D674 – Google Maps (prise de vue octobre 2023)

Le terrain étudié s'insère au sein d'un paysage rural comportant plusieurs éléments agricoles. Les éléments existants du poste source favorisent l'insertion paysagère des futurs éléments.



2.3.3 Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers

Tableau 6 : Enjeux relatifs au patrimoine et au paysage

Thématique environnementale		Caractéristiques : Contraintes et enjeux	Enjeux
Patrimoine	Sites inscrits et classés	Un site inscrit et classé est localisé à proximité de la zone d'étude, dans un rayon de 1 km. Il s'agit de la cité gallo-romaine d'Alésia.	Faibles à moyens
	Monuments historiques	Aucun monument historique n'est présent dans un rayon de 1 km autour du projet.	Nuls
	Site patrimoniaux remarquables	Aucun Site Patrimonial Remarquable n'est présent dans un rayon de 1 km autour du projet.	Nuls
Paysage		Le terrain étudié s'insère au sein d'un paysage rural comportant des vergers, des champs et des habitations. Les éléments existants du poste source favorisent l'insertion paysagère des futurs éléments. Néanmoins ce dernier est directement visible depuis les voiries qui le bordent.	Faibles à moyens



2.4 Milieu humain

2.4.1 Population

Venarey-les-Laumes est une commune rurale de 10,23 km² dont le nombre d'habitant s'élève à 2784 en 2021 selon l'INSEE². Elle est située à 15 km de Montbard qui est le chef-lieu de l'arrondissement et à 65 km de Dijon qui est le chef-lieu du département et de la région. Sa population est en diminution constante depuis les années 1990, où elle s'élevait autour de 3500 habitants. Depuis 2011 la population est plutôt stable (2913 habitants en 2011).

La ville de Venarey est une zone rurale qui fait face au vieillissement de sa population et aux défis liés à son manque d'attractivité à notre époque. Cependant, la présence de Montbard et de Dijon qui sont des pôles d'activités majeurs du département maintien l'attractivité de ce village. Sa population est donc bien répartie selon les tranches d'âges ; les actifs constituent ainsi environ 53% de la population. Cette commune peut être identifiée comme un village dortoir. La natalité est en baisse avec 9,1 ‰ entre 2015 et 2021 contre 17,9 ‰ entre 1968 et 1975.

L'habitation la plus proche du site se trouve à 70 m à l'est.

La commune rurale de Venarey-les-Laumes est une petite commune du département de la Côte-d'Or qui peut s'apparenter à un village dortoir. La présence de grandes villes dans un périmètre modéré renforce l'attractivité de cette dernière et permet de conserver une évolution démographique assez stable depuis 2011.

2.4.2 Activités industrielles et agricoles

Activités industrielles

Les activités économiques de la commune sont principalement liées à l'entretien et aux services ferroviaires, avec la présence de la ligne historique du Paris-Lyon-Marseille qui traverse la commune. On retrouve également des activités industrielles avec la présence de l'entreprise de métallurgie Valtimet qui emploie 150 personnes.

3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont présentes dans un périmètre d'1 km autour du site d'étude. Les caractéristiques de ces dernières sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Description des ICPE dans un rayon de 1000 m autour du site d'étude – Géorisques

Nom (Numéro)	Localisation	Activité	État	Régime	Seveso (Oui/Non)
EARL DE LA VELLE	80 rue Jean Damppt 21150 LES LAUMES	Non renseigné	Non renseigné	Autres régimes	Non renseigné
VALLOUREC UMBILICALS VU1 (ancien)	9 rue de l'Oze 21150 VENAREY-LES-LAUMES	Métallurgie	Non renseigné	Non ICPE	Non renseigné
Vallourec Umbilicals VU2 (nouveau)	Rue Marthe Paris 21150 VENAREY-LES-LAUMES	Métallurgie	Non renseigné	Non ICPE	Non renseigné

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-52102>

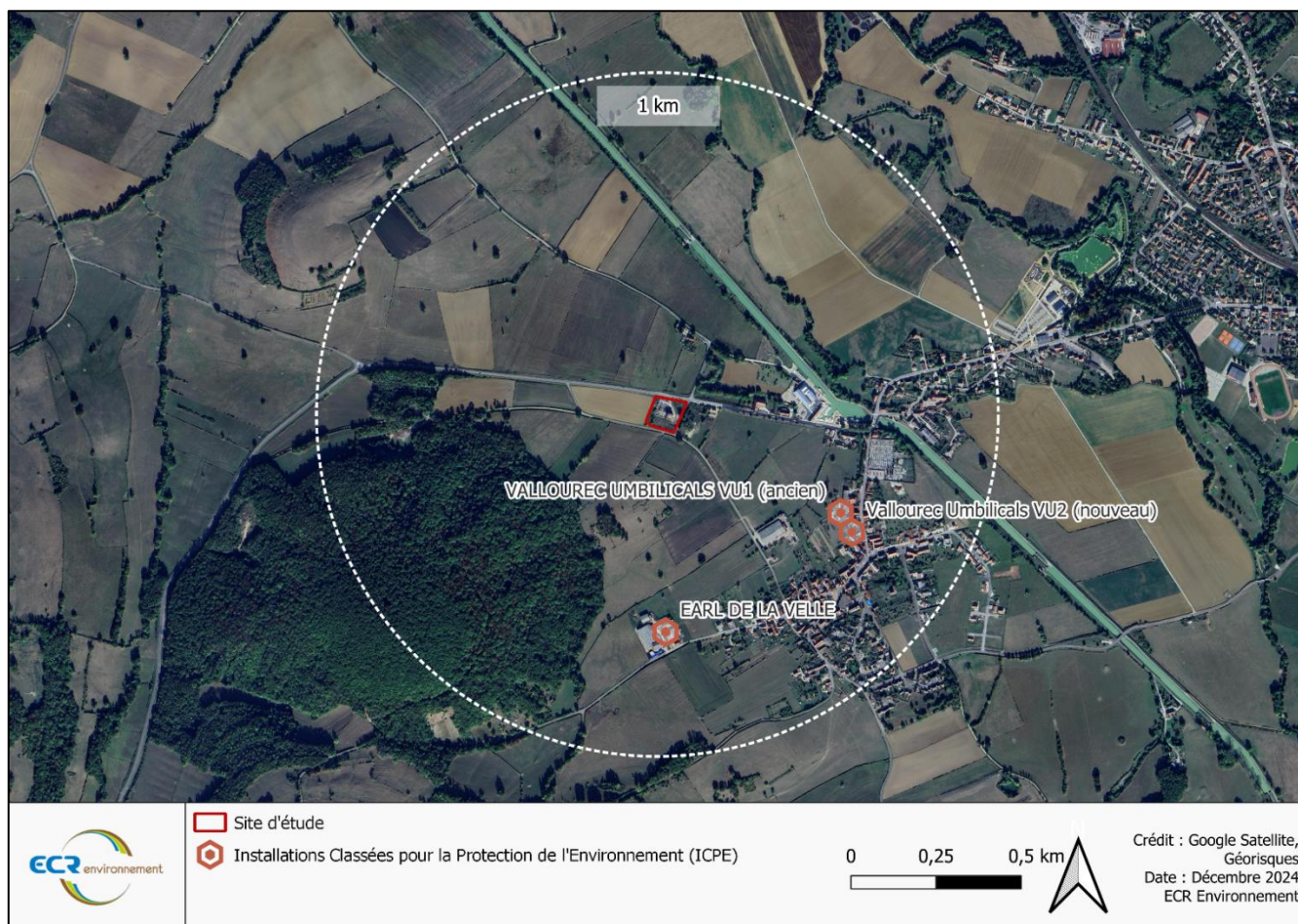


Figure 18 : ICPE dans un rayon de 1 km autour du projet

Activités agricoles

D'après la carte Corinne Land Cover de 2018, la commune est principalement occupée par des territoires agricoles (58,3% en 2018) avec principalement des prairies (39 %) et des forêts (19 %). Les zones urbanisées et les terres arables représentent respectivement 18 et 16 % de l'occupation du sol. Les 10% restant sont partagés entre les zones commerciales et les zones agricoles hétérogènes.

Les secteurs économiques dominants de la commune sont les activités industrielles, notamment la métallurgie et les activités agricoles. Trois ICPE sont localisées à moins de 1 km m du projet.

2.4.3 Urbanisme réglementaire

La commune de Venarey-les-Laumes est dotée d'un PLU approuvé le 19 juin 2018. Le règlement graphique de ce dernier localise l'emprise de la future extension du poste source en zone urbaine N. Cette zone concerne les espaces naturels à protéger en raison de la qualité des sites ou de risques (inondation).

La réglementation de cette zone autorise sur son emprise, « Les bâtiments et ouvrages nécessaires aux infrastructures et au bon fonctionnement des services et réseaux publics et d'intérêt collectif » (Source : Règlement écrit du PLU de la commune de Venarey-les-Laumes).

La commune de Venarey-les-Laumes est dotée d'un PLU approuvé le 19 juin 2018. L'extension du poste source est autorisée au sein du zonage N.

2.4.4 Risques industriels et technologiques

Plan de Prévention des Risques Industriels (PPRI) et Technologiques (PPRT)

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Industriels (PPRI) ou un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Transport de matières dangereuses

Une canalisation de transport de gaz naturel circule à quelques mètres au nord du site d'étude.



Figure 19 : Localisation d'une canalisation de gaz naturel vers la zone d'étude – Géorisques

Risque nucléaire

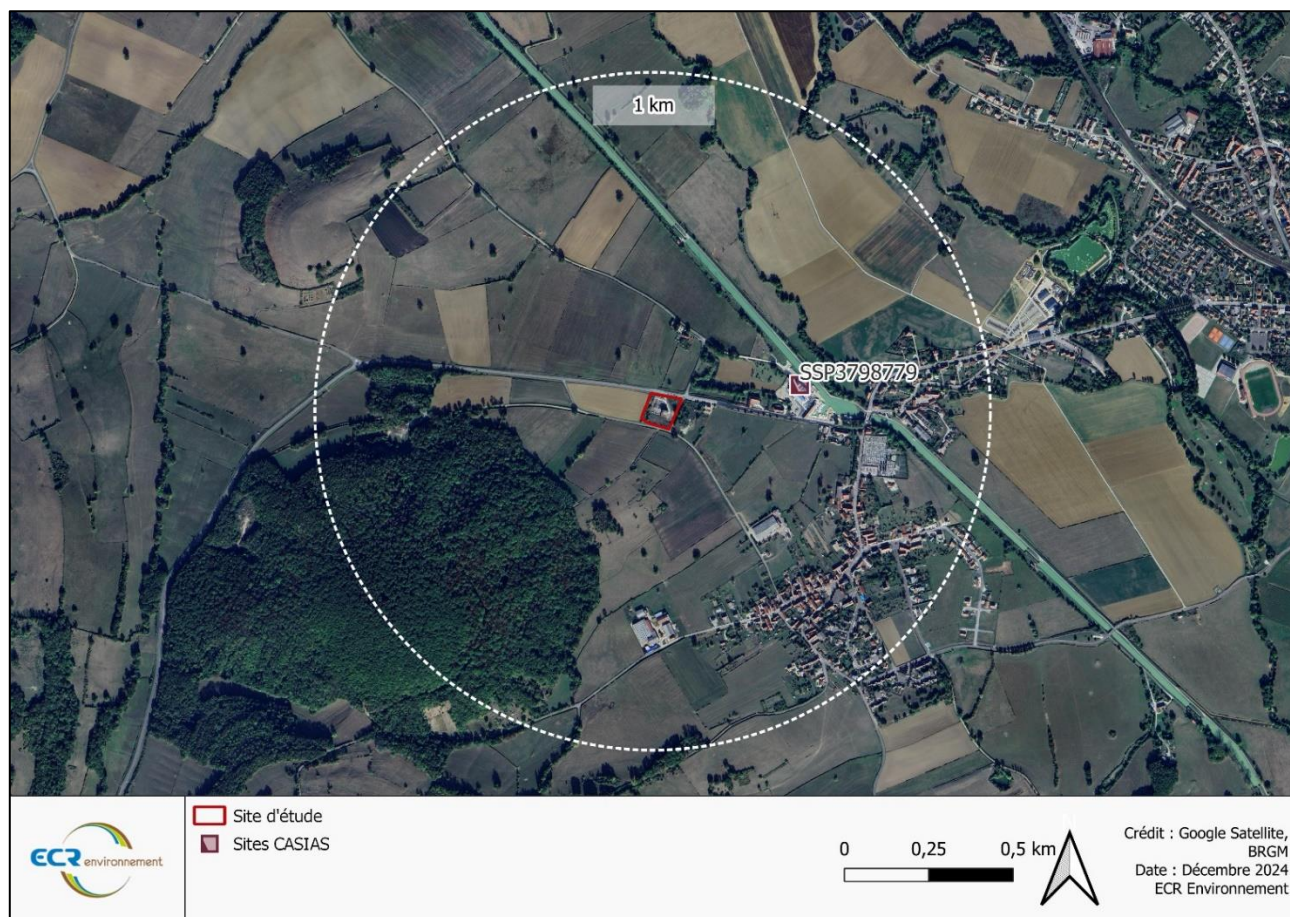
Il n'existe pas de centrale nucléaire à moins de 20 km du site d'étude.

Qualités des sols (BASIAS/BASOL)

Après consultation de la base de données CASIAS (Inventaire Historique des Sites Industriels et Activités de Service, « centres et adresses du site »), un site est localisé à moins d'un kilomètre du site d'étude :

- L'entreprise LANDRY Frères et DUBOIS – SSP3798779

Il s'agit d'une cimenterie en activité depuis le 13 novembre 1880 et actuellement en arrêt. L'activité est codifiée C23.5 (Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)).



Un site est recensé en tant que site BASIAS sous l'appellation « LANDRY Frères et DUBOIS » - SSP3798779 à moins de 1 km du site d'étude. Une canalisation de transport de gaz naturel est également présente à proximité du site.

2.4.5 Synthèse des enjeux relatifs au milieu humain

Tableau 8 : Enjeux relatifs au milieu humain

Thématique environnementale	Caractéristiques : Contraintes et enjeux	Enjeux
Population	La ville de Venarey-les-Laumes est un secteur rural qui fait face au vieillissement de sa population et aux défis liés à son manque d'attractivité à notre époque. Cependant, la présence de Montbard et de Dijon qui sont des pôles d'activités majeurs sur le département de la Côte d'Or soutien la stabilité démographique de ce village.	Faibles
Activités industrielles et agricoles	Le secteur économique dominant de la commune est industriel (métallurgie). L'activité agricole présente une part importante des activités de la commune. Trois ICPE sont localisées à moins de 1 km du projet.	Faibles
Urbanisme réglementaire	La commune de Venarey-les-Laumes est dotée d'un PLU approuvé le 19 juin 2018. L'extension du poste source est autorisée au sein du zonage N.	Faibles
Risques industriels et technologiques	Un site est recensé en tant que site BASIAS sous l'appellation « LANDRY Frères et DUBOIS » - SSP3798779 à moins d'un km du site d'étude. Une canalisation de transport de gaz naturel est présente à proximité du site.	Faibles à moyens

2.5 Milieu ambiant

2.5.1 Qualité de l'air

L'Indice de la qualité de l'air (IQA) donne une information synthétique de la pollution atmosphérique. Sur une échelle de 1 à 10, il est calculé à partir de la mesure quotidienne de trois polluants : dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et poussières (particules en suspension).

Les estimations de la qualité de l'air et la pollution de l'air données par le site « IQair » et le site « Atmo-France » indiquent que la qualité de l'air à Venarey-les-Laumes est bonne.

D'après la bibliographie, la qualité de l'air à proximité du site d'étude est bonne.

2.5.2 Ambiance sonore

Sources de bruit dans le voisinage

Selon l'arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Côte-d'Or, la commune de Venarey-les-Laumes est concernée par la présence d'infrastructures sonores, routières et ferroviaires.

On retrouve notamment la ligne ferroviaire 830000 Paris-Lyon-Marseille qui passe au sein de la commune. Cependant, celle-ci est située à environ 1,5 km du site d'étude.

La route départementale D954 passe à proximité immédiate du site d'étude, néanmoins celle-ci n'est pas répertoriée dans l'arrêté préfectoral. Ainsi, le contexte sonore autour du site est considéré comme moyen.

Niveau sonore du site

Le site n'est pas concerné par une modification du niveau sonore.

Les infrastructures routières à proximité du site peuvent causer des perturbations sonores.

2.5.3 Vibrations

Les vibrations présentes à proximité du site sont celles causées par le trafic routier des voiries de la commune. Des vibrations très légères pourraient être causées par des engins agricoles à proximité.

Les vibrations à proximité du projet sont de faible intensité.

2.5.4 Emissions lumineuses

D'après l'association AVEX (Astronomie du Vexin), qui produit des indicateurs de pollution lumineuse à l'échelle de la France, au niveau des terrains du projet, la pollution lumineuse est considérée comme moyenne à forte.

La pollution lumineuse à proximité du projet est moyenne à forte.



2.5.5 Synthèse des enjeux relatifs au milieu ambiant

Tableau 9 : Enjeux relatifs au milieu ambiant

Thématique environnementale	Caractéristiques : Contraintes et enjeux	Enjeux
Qualité de l'air	D'après la bibliographie, la qualité de l'air à proximité du site d'étude est bonne.	Faibles
Ambiance sonore	Les infrastructures routières à proximité du site peuvent causer des perturbations sonores.	Faibles à moyens
Vibrations	Les vibrations à proximité du projet sont de faible intensité.	Faibles
Emissions lumineuses	La pollution lumineuse à proximité du projet est moyenne à forte.	Moyenne à forte



3 IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Pour chacune des catégories, il sera analysé les impacts potentiels du projet sur l'environnement :

- En phase TRAVAUX (défrichement, construction et démantèlement),
- En phase EXPLOITATION.

3.1 Milieu physique

3.1.1 Effet sur la topographie

En phase de chantier, les principaux travaux de terrassement sont liés à l'extension de la plateforme à l'ouest et au sud. Cela aura une très faible incidence sur la topographie du site qui est très faiblement pentu (1-5 %) ; d'autant plus que le site a déjà été concerné par des terrassements, lors de la création du poste source notamment.

En phase d'exploitation, les aménagements apportés au poste source n'auront aucun impact sur la topographie.

L'incidence du projet sur la topographie est très faible.

3.1.2 Effet sur le climat

L'impact du projet sur le climat peut être occasionné par les consommations énergétiques et les gaz à effet de serre émis par les travaux et les trafics générés (véhicules d'apports des flux entrants et d'évacuation des flux sortants).

Toutefois, ces émissions resteront faibles, ponctuelles (lors de la phase travaux) et sectorisées à l'environnement local proche du poste source.

L'incidence du projet sur le climat est très faible.

3.1.3 Effet sur le sol, le sous-sol

La phase de travaux occasionnera des mouvements d'engins relatifs à la préparation des terrains, à l'approvisionnement en matériels, à l'extension de la plateforme et la construction des nouvelles infrastructures (pistes lourdes, pistes légères, bâtiment HTA, bancs transformateurs et condensateurs...).

Ces mouvements occasionneront des légers tassements du sols, ainsi que des risques de pollution par infiltration d'hydrocarbures liés à l'utilisation de ces engins.

Durant la phase de démantèlement de certaines installations, ces risques seront identiques.

L'entretien et la maintenance des installations peuvent éventuellement provoquer un risque de pollution accidentelle des sols, semblables à celui existant durant les phases de chantier. Le fonctionnement même du poste source peut être à l'origine d'un risque potentiel de pollution lié à une fuite d'huile du transformateur.

L'incidence du projet sur le sol et le sous-sol est faible à moyenne.



Mesures de suppression, réduction ou de compensation des impacts négatifs de l'installation

L'étude géotechnique réalisée met en évidence que le sol est constitué de remblais sur des argiles puis des marnes calcaires. Les recommandations de travaux émises dans le rapport géotechnique réalisé en amont de cette étude devront être respectées pour l'extension de la plateforme et la construction des nouvelles infrastructures du poste. Ces préconisations concernent notamment les dispositions à prendre pour les dimensions des fondations.

Pour limiter l'impact du projet vis-à-vis de l'environnement, il est suggéré de s'intéresser aux points suivants :

- Aménager une plateforme sécurisée pour l'approvisionnement des engins en carburant et le stockage de tous les produits présentant un risque de pollution ;
- Mettre à disposition un kit anti-pollution propre ;
- Entretenir régulièrement le matériel et des engins utilisés ;
- Utiliser des engins conformes à la réglementation ;
- Exécuter des ravitaillements par la technique de « bord à bord » et d'un stockage du carburant spécifique ;
- Limiter le passage de véhicules et d'engins de chantier sur site ;
- Mettre en place une fosse déportée permettant de séparer les fluides (huiles et eau) et ainsi de stopper les huiles en cas de fuite accidentelle ;
- Une maintenance préventive du poste source permettra de diminuer le risque de pollution en phase d'exploitation.

3.1.4 Effet sur les eaux souterraines

Durant les phases de chantier, les incidences sur les eaux souterraines peuvent être qualitatives (relatives au risque de pollution accidentelle rejetée dans le milieu récepteur) et/ou quantitatives (si les eaux souterraines sont utilisées ou interceptées).

Comme évoqué précédemment, le passage de véhicules et d'engins sur site peut occasionner des risques de pollution par les hydrocarbures ou autres types de produits polluants.

Les différentes interventions des engins lors des travaux entraîneront le compactage et une réduction de la perméabilité des sols de façon temporaire.

Les écoulements des eaux souterraines peuvent être affectés par les travaux de terrassement et l'extension de la plateforme (donc de la surface imperméabilisée).

Les activités d'entretien et de maintenance de la phase d'exploitation (nettoyage, passage de véhicules, etc..) peuvent avoir une incidence sur la qualité de la nappe sous-jacente.

Mesures de suppression, réduction ou de compensation des impacts négatifs de l'installation

Pour limiter l'impact du projet vis-à-vis de l'environnement, il est préconisé de suivre les points suivants :

- Respecter les précautions appliquées à la gestion des hydrocarbures via la gestion des risques de pollution :
 - Aménagement d'une plateforme étanche ;
 - Mise à disposition d'un kit anti-pollution ;
 - L'entretien régulier du matériel et des engins utilisés ;
 - L'exécution des ravitaillements par la technique de « bord à bord » ;
 - La réalisation des travaux hors périodes des fortes pluies ;



- D'utiliser des produits éventuellement non-polluants ;
- D'avoir une gestion des déchets appropriée ;
- Le nettoyage du site devra s'effectuer à l'eau sans aucun détergent ni produit chimique ;
- Le passage de véhicule devra être limité pour éviter le risque d'infiltration d'hydrocarbures dans la nappe.

L'incidence du projet sur les eaux souterraines est faible à moyenne.

3.1.5 Effet sur les eaux superficielles

Comme pour les eaux souterraines, des incidences sur les eaux superficielles peuvent être qualitatives (risques de pollution accidentelle) ou encore quantitatives (augmentation des eaux de ruissellement...).

L'intervention d'engins durant les différentes phases travaux peuvent entraîner éventuellement un risque de pollution accidentelle sur les sols et les eaux superficielles par ruissellement des polluants.

En phase d'exploitation, des incidences sur la qualité des eaux de surfaces (risques de pollution) peuvent être engendrées en lien avec les activités d'entretien et de maintenance des postes sources par phénomène de ruissellement comme évoqué précédemment.

Les incidences quantitatives générées sur les eaux de surface sont liées à l'augmentation des surfaces imperméabilisées du terrain, et donc de la quantité des eaux de ruissellement, ce qui indirectement participe à l'accroissement du risque d'inondation en point bas. Durant les phases travaux, l'imperméabilisation du sol va augmenter de façon temporaire (passage de véhicule, création d'aire de chantier...), venant légèrement augmenter le ruissellement des eaux en surface. Cette imperméabilisation sera permanente en phase d'exploitation pour les surfaces concernées par l'extension de la plateforme.

Mesures de suppression, réduction ou de compensation des impacts négatifs de l'installation

L'impact du projet sur les eaux superficielles peut être limité en tenant compte des points suivants :

- Créer des zones de stationnement des engins de chantier sur des surfaces empierrées ou enrobées ;
- Les éventuels stockages d'hydrocarbures ou des autres produits liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol devront être réalisés sur une surface imperméabilisée et en rétention ;
- De vérifier le matériel et les engins de chantier régulièrement ;
- De mettre à disposition un kit anti-pollution propre pour chaque engin (réserve d'absorbant, dispositif de contention sur voirie, dispositif d'obturation de réseau) ;
- D'assurer le traitement des eaux usées pendant la phase chantier ;
- D'organiser un balisage strict des travaux ;
- D'utiliser des engins en bon état ;
- De limiter la circulation des véhicules et engins sur site ;
- De mettre en place des procédures d'alerte des services de secours et administrations compétentes (ARS) en cas de déversement accidentels de produits dangereux.

Par ailleurs, la durée d'intervention et de structuration des travaux pourra être limitée. Les surfaces des aires de chantier pourront être diminuées. La végétation existante devra être maintenue au maximum pour favoriser la rétention de l'eau dans le sol.

L'incidence du projet sur les eaux souterraines est faible.



3.1.6 Effet sur les risques naturels

En phase travaux et en phase d'exploitation, les nouveaux aménagements apportés ne seront pas source d'aggravation des phénomènes de risques naturels.

L'incidence du projet sur les risques naturels est nulle.

3.1.7 Synthèse des incidences sur le milieu physique

Tableau 10 : Incidences sur le milieu physique

Thématique environnementale	Caractéristiques des effets	Effets temporaires et/ou permanents*	Effets directs et/ou indirects**	Incidences
Topographie	Modification de la topographie	T	D	Très faibles
Climat	Augmentation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.	T	I	Très faibles
Sol et Sous-Sol	Toutes les précautions au stade travaux/exploitation sont prises pour éviter le risque de pollution et de dégradation du sol et sous-sol et des eaux superficielles et souterraines.	T/P	D/I	Faibles
Eaux souterraines		P	D/I	
Eaux superficielles		P	D/I	
Risques naturels	-	-	-	Nulles

*T : Temporaire, P : Permanent

** : Direct ; I : Indirect



3.2 Milieu naturel

3.2.1 Effet sur les espaces naturels protégés

Le site du projet n'est pas sous l'emprise d'une protection concernant les espaces naturels protégés. Les espaces protégés aux abords du site ont un lien écologique avec la zone d'étude considéré comme faible.

La végétation et les habitats associés présents dans la zone d'emprise des travaux possèdent une qualité écologique relativement faible. Ce milieu n'est pas favorable à la reproduction des espèces déterminantes des zonages protégés situés aux alentours. Son intérêt écologique pour ces espèces, même en ce qui concerne les activités de transit ou de gagnage, semble extrêmement limité. Néanmoins le risque de **dérangement** peut exister en phase de travaux et ne doit pas être écarté.

Mesures de suppression, réduction ou de compensation des impacts négatifs de l'installation

Afin d'éviter le dérangement des espèces à enjeux pouvant fréquenter la zone d'étude, notamment concernant les oiseaux, **il est recommandé d'éviter les périodes de reproduction, du 15 mars au 15 août.**

L'incidence du projet sur les espaces naturels protégés situés à proximité est faible.

3.2.2 Effet sur l'écologie du site

La zone impactée par l'extension du poste source se compose d'une végétation basse dégradée. La valeur écologique générale du site est faible. Ainsi l'incidence du projet sur les habitats et la flore du site est faible voire très faible.

D'après la bibliographie, la probabilité de zone humide au sein de la zone d'étude est faible.

Le site d'étude est localisé au sein d'un réservoir écologique : la trame des milieux prairiaux et bocagers.

Néanmoins, le site d'étude, même s'il s'inscrit dans ce réservoir, ne présente pas les caractéristiques de ce type de milieu. Notons également que le site d'étude se trouve dans un secteur caractérisé par une forte densité de réservoirs de biodiversité. Son inclusion dans ce zonage n'est donc pas surprenante et ne reflète pas nécessairement une situation particulièrement préoccupante.

Cette réserve ne sera pas dégradée par les nouvelles installations qui s'implantent sur une surface dont la fonctionnalité écologique est très réduite. Ainsi aucune perte de connectivité écologique ne sera constatée.

L'incidence du projet sur le milieu naturel est faible.



3.2.3 Synthèse des incidences sur le milieu naturel

Tableau 11 : Incidences sur le milieu naturel

Thématique environnementale		Caractéristiques des effets	Effets temporaires et/ou permanents*	Effets directs et/ou indirects**	Incidences
Espaces naturels protégés		Dérangement des espèces à enjeux pouvant venir s'alimenter ou se déplacer au sein du site	T	D	Faibles
Ecologie du site	Flore et habitat	Aucun effet particulier car la valeur écologique du site est très faible	-	-	Nulles
	Continuités écologiques	-	-	-	
	Zone humide	-	-	-	

* T : Temporaire, P : Permanent

** D : Direct ; I : Indirect



3.3 Patrimoine et paysage

3.3.1 Effet sur le patrimoine

La zone d'étude est à proximité directe avec un site classé et inscrit. En effet, la cité gallo-romaine d'Alésia est située à moins d'un kilomètre de la zone projet. Néanmoins l'emprise du projet évolue très peu, ce qui n'aura pas d'incidence sur le patrimoine.

L'incidence du projet sur le patrimoine est nulle.

3.3.2 Effet sur le paysage local

En phase travaux, l'aménagement provisoire du chantier, et la circulation d'engins de chantier, de matériaux et de déchets peuvent venir impacter la perception du poste source dans son environnement proche. Il s'agira cependant d'une contrainte visuelle temporaire, qui ne sera donc pas évaluée comme incidence majeure.

Le poste source étant déjà présent, les aménagements réalisés dans le cadre de son extension seront de faible envergure. L'intégration paysagère de la plateforme est donc favorisée par les infrastructures existantes.

Toutefois un impact visuel faible peut être relevé pour les usagers de la route départementale D954 du fait de l'absence de végétation autour du poste source.

Mesures de suppression, réduction ou de compensation des impacts négatifs de l'installation

Certaines mesures peuvent être appliquées pour limiter les impacts négatifs notamment pour les riverains et les touristes circulant aux abords du projet :

- Programmer et structurer les phases de travaux selon un planning précis, ce qui favorisera le maintien ordonné du site ;
- Nettoyer le chantier en fin de journée.
- Planter une haie arbustive pour une meilleure intégration paysagère du poste source en milieu rural.

L'incidence du projet sur le paysage est faible.

3.3.3 Synthèse des incidences sur le patrimoine et le paysage

Tableau 12 : Incidences sur le patrimoine et le paysage

Thématique environnementale	Caractéristiques des effets	Effets temporaires et/ou permanents*	Effets directs et/ou indirects**	Incidences
Patrimoine archéologique, historique et culturel	-	-	-	Nuls
Paysage local	Intégration paysagère favorisée par la présence du poste source. Impact visuel modéré pour les usagers de la départementale D954.	P	D	Faibles

* T : Temporaire, P : Permanent

** D : Direct ; I : Indirect



3.4 Milieu humain

3.4.1 Effet sur la population

L'extension du poste source n'aura aucune incidence sur le développement urbain de la commune.

Concernant la gêne occasionnée envers le voisinage, les différentes phases de travaux et les déplacements du personnel des entreprises intervenant sur le site, entraîneront une augmentation temporaire et limitée du trafic au niveau des voiries desservant le projet (approvisionnements du chantier, acheminement de matériels pour le montage et les travaux, ...). Ces incidences seront toutefois ponctuelles et temporaires.

Pendant toute la durée des travaux, le chantier générera des émissions de poussières et des nuisances sonores émises par les déplacements des engins de construction et la manipulation du matériel pour le montage des installations et la circulation des camions d'approvisionnement.

Les camions de transport pourront également entraîner des poussières sur la voirie locale. Néanmoins, dans la mesure où l'accès au site peut se faire par une voirie en enrobé puis en béton, cet impact sera très faible.

Des nuisances olfactives provenant des gaz d'échappement engendrées par la circulation des camions et le fonctionnement des engins pourront éventuellement être ressenties par le personnel des entreprises effectuant les travaux, les habitants les plus proches des terrains et les personnes fréquentant les environs. Leurs incidences seront toutefois réduites du fait du caractère temporaire et limité des travaux.

En phase d'exploitation, le fonctionnement du poste source ne produira pas de nuisance notable sur la santé du voisinage et des personnes fréquentant les environs. Les incidences générées pourront être d'ordre sonore, mais elles seront ponctuelles et limitées à l'échelle du site. De plus, l'absence d'habitations à proximité immédiate du site limite l'impact cette nuisance.

Mesures de suppression, réduction ou de compensation des impacts négatifs de l'installation

Afin de limiter le bruit émis vers le voisinage pendant les phases de chantier, les mesures suivantes seront prises :

- Les engins seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit ;
- L'usage de sirènes, avertisseurs ou encore haut-parleurs, gênants pour le voisinage sera aussi interdit sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention et au signalement d'incident grave ou d'accident ;
- La durée des travaux sera limitée dans le temps ;
- Les travaux seront réalisés en période diurne et uniquement en semaine (hors jours fériés) ;
- Le trafic des camions se déroulera sur toute la durée du chantier ;
- Les riverains et entreprises situés à proximité du déroulement du chantier devront être informés.

Concernant les émissions de poussières :

- Les vitesses de circulation des engins et des camions seront limitées dans l'emprise du chantier afin de réduire les phénomènes de turbulence derrière les véhicules ;
- En période sèche, un arrosage des sols sera préconisé en cas de mise en suspension des poussières ;
- L'entretien régulier des engins permettra de limiter les émissions de gaz d'échappement.



Concernant la limitation des nuisances causées par la perturbation du trafic :

- Une signalisation adaptée devra être mise en place ;
- Les convois exceptionnels qui livreront du matériel seront accompagnés, conformément à la législation ;
- Le maître d'ouvrage s'engage à nettoyer les voies d'accès dès que nécessaire (présence de terre par exemple). Il est à noter que les travaux seront réalisés aux heures et jours ouvrables ;
- Les riverains seront informés des dates de passages des convois pouvant entraver la circulation.

L'incidence du projet sur la population est faible.

3.4.2 Effet sur les activités industrielles et agricoles

Le projet n'aura aucune incidence sur les activités industrielles. En phase de chantier, des dégagements de poussières et de salissures pourraient toutefois impacter les parcelles agricoles à proximité, néanmoins cet impact sera ponctuel, limité et temporaire.

L'incidence du projet sur les activités industrielles et agricoles est faible.

3.4.3 Effet sur l'urbanisme réglementaire

L'extension du poste source n'aura aucune incidence sur l'urbanisme réglementaire de la commune.

L'incidence du projet sur le contexte réglementaire est nulle.

3.4.4 Effet sur les risques industriels et technologiques

Au vu des activités réalisées sur le site d'étude, des sensibilités vis-à-vis des sites et sols pollués sont présentes. C'est pourquoi une étude permettant la caractérisation des états du sol a été engagée auprès de la société ECR Environnement selon la norme NF X 31-620. Le diagnostic de pollution a consisté en des reconnaissances de terrain réalisées entre le 5 et le 8 août 2024 sur l'ensemble des sols accessibles de la zone projet. Elles ont consisté en la réalisation de 6 sondages à la tarière mécanique jusqu'à 2,0 mètres de profondeur.

L'ensemble des sondages réalisés dans le cadre des études géotechniques et environnementales d'ECR Environnement ont permis de mettre en évidence :

- Une couche de remblais graveleux à matrice sableuse d'environ 0,3 mètre de profondeur.
- Une couche d'argiles marron +/- limoneuses ou sableuses jusqu'à 3,1-4,5 m/TA,
- Une couche de marnes calcaires et de calcaires argileux jusqu'à au moins 6,0-8,0 mètres.

L'ensemble de ces prestations a été suivi du prélèvement de 12 échantillons de sols prélevés dans la couche de remblais et d'argiles (entre 0-1 mètre et 1-2 mètres). Aucun constat organoleptique particulier n'a été observé lors des investigations sur les sols.

Des analyses conduites sur les échantillons de sol, il convient de retenir un impact faible à modéré en HCT C16-C35 localisé dans l'échantillon ST1. Les teneurs en hydrocarbures diminuent d'un facteur 5 avec la profondeur entre 0-1 m/TA et 1-2 m/TA.



De plus, les teneurs en fluorures sur éluat sont égales au seuil de Déchets Inertes (selon l'arrêté du 12/12/2014) dans ST1-2 (10 mg/kg MS), ST3-2 (10 mg/kg MS), ST5-2 (10 mg/kg MS) et ST6-1 (11 mg/kg MS). Ces échantillons sont donc susceptibles d'être déclassés pour une admission en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI selon l'arrêté du 12/12/2014).

Selon les conclusions de l'étude sur la pollution des sols, le projet ne semble pas présenter de risques industriels ou technologiques majeurs. Toutefois, une vigilance particulière devra être maintenue concernant l'état des sols, notamment durant la phase travaux, car les sondages ponctuels réalisés ne peuvent refléter de manière exhaustive la condition globale des sols sur l'ensemble du site et des anomalies locales peuvent perdurer.

Mesures de suppression, réduction ou de compensation des impacts négatifs de l'installation

À l'étude du schéma conceptuel du site, les différents impacts en polluants ne semblent pas susceptibles d'engendrer des risques sanitaires et environnementaux significatifs, tant pour l'usage actuel du site que pour l'usage projeté. D'après les informations sur le projet prévu sur le site d'étude à la disposition d'ECR Environnement à ce jour et afin d'être en accord avec la méthodologie des sites et sols pollués, nous préconisons de réaliser les mesures suivantes (lors de la phase chantier) :

- Évacuer les déblais sortant du site vers les installations de stockages adaptées,
- Signaler toute découverte fortuite ou tout constat organoleptique anormal lors de la réalisation des travaux,
- Conserver la mémoire des pollutions découvertes sur ce site.

Les détails de cette étude sont disponibles dans le rapport ECR2500131 – DIAG – VENAREY-LES-LAUMES (21).

L'incidence du projet sur les risques industriels et technologiques est faible.

3.4.5 Synthèse des incidences sur le milieu humain

Tableau 13 : Incidences sur le milieu humain

Thématique environnementale	Caractéristiques des effets	Effets temporaires et/ou permanents*	Effets directs et/ou indirects**	Incidences
Population	Des mesures seront prises pour limiter les gênes envers le voisinage.	T	D/I	Faibles
Activités industrielles et agricoles	Projection de poussières et salissures sur les parcelles agricoles.	T	I	Faibles
Urbanisme réglementaire	-	-	-	Nulles
Risque industriel et technologique	Il sera nécessaire de signaler toute découverte fortuite, d'évacuer les déblais sortant du site vers les installations de stockages adaptées, et de conserver la mémoire des pollutions découverte sur ce site.	P	D	Faibles

* T : Temporaire, P : Permanent

** D : Direct ; I : Indirect



3.5 Milieu ambiant

3.5.1 Effet sur la qualité de l'air

L'extension du poste source n'aura pas d'incidence notable sur la qualité de l'air. Les seules sources émettrices de gaz ou de fumées seront les engins de chantier lors de la phase travaux. Toutefois, ces émissions resteront faibles, ponctuelles (lors de la phase travaux) et sectorisées à l'environnement local proche du poste source.

L'incidence du projet sur la qualité de l'air est très faible.

3.5.2 Effet sur l'ambiance sonore et les vibrations

Le bruit et les vibrations qui seront générés sur le site proviendront essentiellement des engins de chantier lors de la phase travaux.

En phase d'exploitation, les opérations du site ne seront pas source de nuisances supplémentaires.

L'impact sonore et les vibrations seront également limités compte tenu des mesures d'atténuation qui seront appliquées concernant la circulation sur le site (*Cf. Effet sur le voisinage*).

L'incidence du projet sur l'ambiance sonore et les vibrations est très faible.

3.5.3 Effet sur la pollution lumineuse

Que ce soit en phase travaux ou exploitation, le projet ne sera pas source d'émissions lumineuses.

L'incidence du projet en termes d'émissions lumineuses est nulle.

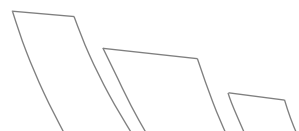
3.5.4 Synthèse des incidences sur le milieu ambiant

Tableau 14 : Incidences sur le milieu ambiant

Thématique environnementale	Caractéristiques des effets	Effets temporaires et/ou permanents*	Effets directs et/ou indirects**	Incidences
Qualité de l'air	Emissions de gaz à effet liées au trafic sur l'installation, mais ponctuelles et limitées au voisinage direct.	T	D/I	Très faibles
Ambiance sonore et vibrations	Bruit généré par les engins de chantier, mais ponctuel et de faible ampleur.	T	D	
Pollution lumineuse	-	-	-	Nulles

* T : Temporaire, P : Permanent

** D : Direct ; I : Indirect

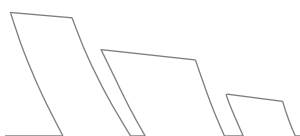


4 TABLEAU RECAPITULATIF DES INCIDENCES DU PROJET ET DES MESURES ASSOCIEES

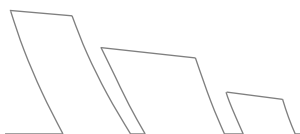
Tableau 15 : Récapitulatif des incidences du projet et mesures associées

Thèmes	Sous-thèmes	PHASE DE TRAVAUX (défrichage, construction et démantèlement)			PHASE D'EXPLOITATION		
		Impacts	Mesures	Incidences	Impacts	Mesures	Incidences
Milieu physique	Topographie	Terrassement	-	Très faibles	-	-	Nulles
	Climat	Emissions de GES	-	Très faibles	-	-	Nulles
	Sol et sous-sol	Mouvement d'engins et tassement du sol	Respect des préconisations de l'étude géotechnique Limitation du passage d'engins et de véhicules de chantier	Faibles	Risque de pollution accidentelle sur les sols	Mise en place d'une fosse déportée ; Mise en place d'une maintenance préventive du poste source.	Faibles
		Risque de pollution accidentelle sur les sols	Aménagement d'une plateforme sécurisée Mise à disposition d'un kit anti-pollution propre Entretien régulier du matériel et des engins utilisés Utilisation des engins conformes à la réglementation Exécution des ravitaillements par la technique de « bord à bord » et d'un stockage du carburant spécifique Limiter le passage de véhicules et d'engins de chantier				
	Eaux souterraines	Incidences qualitatives (risque de pollution accidentelle de la nappe sous-jacente)	Respect des précautions appliquées à la gestion des hydrocarbures via la gestion des risques de pollution Emploi de produits non-polluants Gestion des déchets appropriée	Faibles	Incidences qualitatives	Nettoyage sans détergent et produit chimique Limitation du passage de véhicules	Faibles
Milieu physique	Eaux superficielles	Incidences qualitatives (risques de pollution accidentelle)	Création de zones de stationnement des engins de chantier sur des surfaces empierrées ou enrobées Stockages d'hydrocarbures sur surface imperméabilisée Vérification régulière du matériel et des engins de chantier Mise à disposition d'un kit anti-pollution propre pour chaque engin Traitement des eaux usées Balisage strict des travaux Utilisation d'es engins en bon état Limitation de la circulation des véhicules et engins sur site Mise en place de procédures d'alerte des services de secours et administrations compétente en cas de déversement accidentels de produits dangereux.	Faibles	Incidences quantitatives (augmentation des ruissellements liés à l'imperméabilisation)	-	Faibles
	Risques naturels	-	-	Nulles	-	-	Nulles

Thèmes	Sous-thèmes	PHASE DE TRAVAUX (défrichage, construction et démantèlement)			PHASE D'EXPLOITATION		
		Impacts	Mesures	Incidences	Impacts	Mesures	Incidences
Milieu naturel	Espaces naturels protégés	Dérangement d'espèces des ZNIEFF et réseau N2000 autour du site	Réalisation des travaux hors période de reproduction pour les oiseaux (du 15 mars au 15 août).	Faibles	-	-	Nulles
	Flore et habitat	-	-	Nulles	-	-	Nulles
	Continuités écologiques	-	-		-	-	
	Zones humides	-	-		-	-	
Patrimoine et paysage	Patrimoine	-	-	Nulles	-	-	Nulles
	Paysager local	Nuisances visuelles liées au chantier	Programmation et structuration des phases de travaux selon un planning précis Nettoyage du chantier en fin de journée	Faibles	Impact visuel pour les usagers de la D954.	Plantation arbustive pour réduire l'impact visuel et faciliter l'intégration du poste source.	Faibles
Milieu humain	Population	Gêne envers le voisinage (pollution sonore, émissions de GES et poussières, perturbation du trafic)	Conformité des véhicules et engins de chantier pour le bruit Usage de dispositif gênants pour le voisinage interdit Limitation de la durée des travaux dans le temps Réalisation des travaux en période diurne et uniquement en semaine, aux horaires de jours ouvrables Étalement du trafic des camions sur toute la durée du chantier Communication avec les riverains et entreprises à proximité du chantier ; Limitation de la vitesse de circulation des engins Arrosage des sols en période sèche Entretien régulier des engins et véhicules de chantier Mise en place d'une signalisation de chantier adaptée Réduction de la gêne liée au trafic.	Faibles à moyennes	Gêne sonore ponctuelle	Communication avec les riverains et entreprises à proximité des nuisances potentielles	Très faibles
	Urbanisme réglementaire	-	-	Nulles	-	-	Nulles
	Risques industriels et technologiques	Sensibilité vis-à-vis des sols pollués au droit du projet	Signaler toute découverte fortuite (constats visuels ou olfactifs anormaux) ; Evacuer les déblais sortant du site vers les installations de stockages adaptées ; Conserver la mémoire des pollutions découverte sur ce site.	Faibles	-	-	



Thèmes	Sous-thèmes	PHASE DE TRAVAUX (défrichage, construction et démantèlement)			PHASE D'EXPLOITATION		
		Impacts	Mesures	Incidences	Impacts	Mesures	Incidences
Milieu ambiant	Qualité de l'air	Emissions de GES liées au trafic sur l'installation, mais ponctuelles et limitées.	-	Très faibles	Quelques émissions de gaz à effet de serre liées au trafic sur le chantier.	-	Très faibles
	Ambiance sonore et vibrations	Bruit généré par les engins de chantier, mais ponctuel et de faible ampleur.	Mesures d'atténuation appliquées concernant la circulation sur le site	Très faibles	Bruit et vibrations liés aux activités du site	-	Très faibles
	Emissions lumineuses	-	-	Nulles	-	-	Nulles



Dans le cadre d'un projet d'extension et de rénovation de poste source sur la commune de VENAREY-LES-LAUMES en Côte d'Or (21), la Direction Régionale Grand Est du groupe ENEDIS a mandaté ECR Environnement pour la réalisation d'une notice environnementale préalable au remplissage d'un formulaire de cas-par-cas.

La présente étude recense un certain nombre d'incidences générées par le projet sur son territoire. De manière générale, l'extension et la rénovation du poste source auront une faible incidence sur son espace proche et environnant.

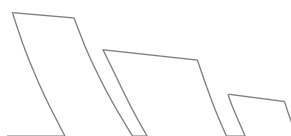
Néanmoins, quelques points de vigilances ont été soulevés. Ainsi, des incidences plus élevées (faibles à moyennes) ont été quantifiées concernant la gêne occasionnée envers le voisinage proche du projet. Cela concerne notamment les riverains du projet, les usagers des voiries, ainsi que les potentiels touristes et piétons circulant à proximité.

Un point d'attention est également porté à la présence de sites potentiellement pollués au droit du projet. En effet, au vu des activités réalisées dans les postes sources, de la présence de sols remaniés en surface (formations superficielles de type remblais) et en l'absence de mention de diagnostic des sols passé, il est recommandé de prévoir quelques analyses sur des échantillons de sol prélevés dans la zone susceptible d'être aménagée. Cela permettrait de s'affranchir des doutes subsistants sur l'existence d'une pollution des milieux ou non, et le cas échéant, de l'existence d'éventuels risques environnementaux et/ou sanitaires.

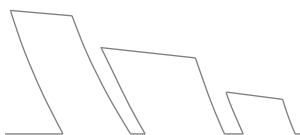
Pour ces thématiques plus sensibles, ainsi que pour d'autres, des mesures ont été associées et suggérées, afin que le projet s'inscrive dans une démarche de protection de l'environnement.

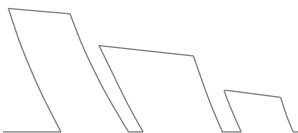
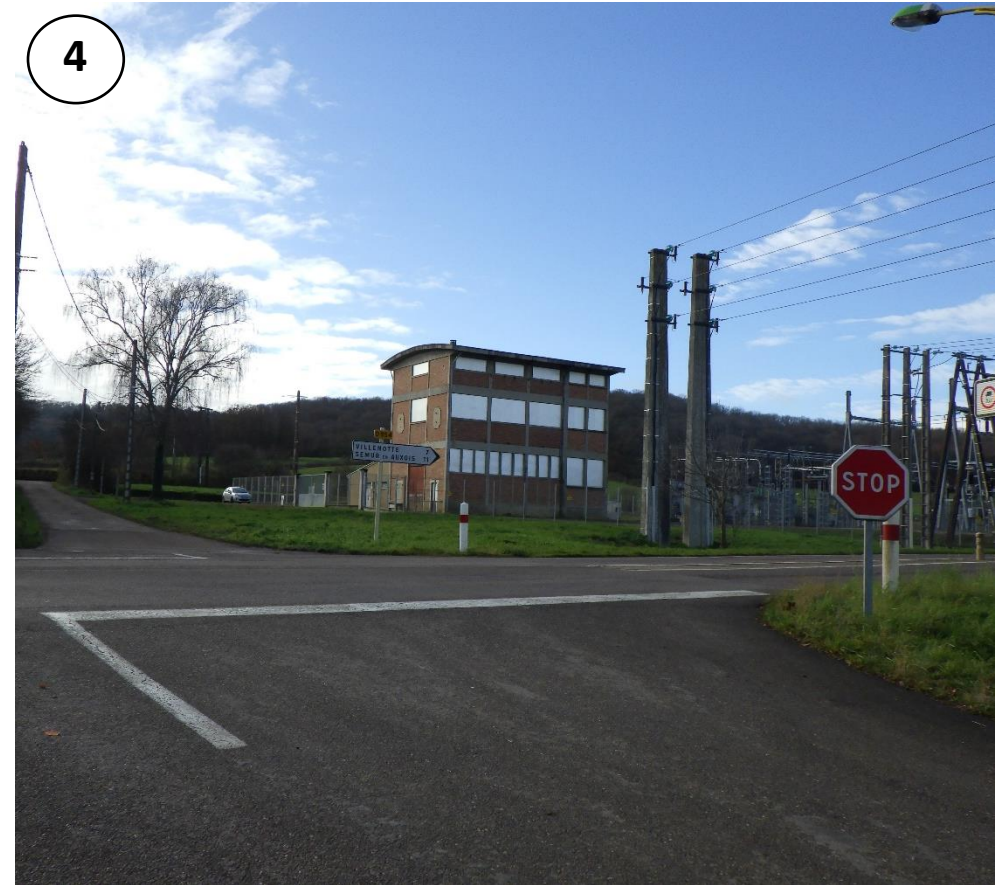
ANNEXES

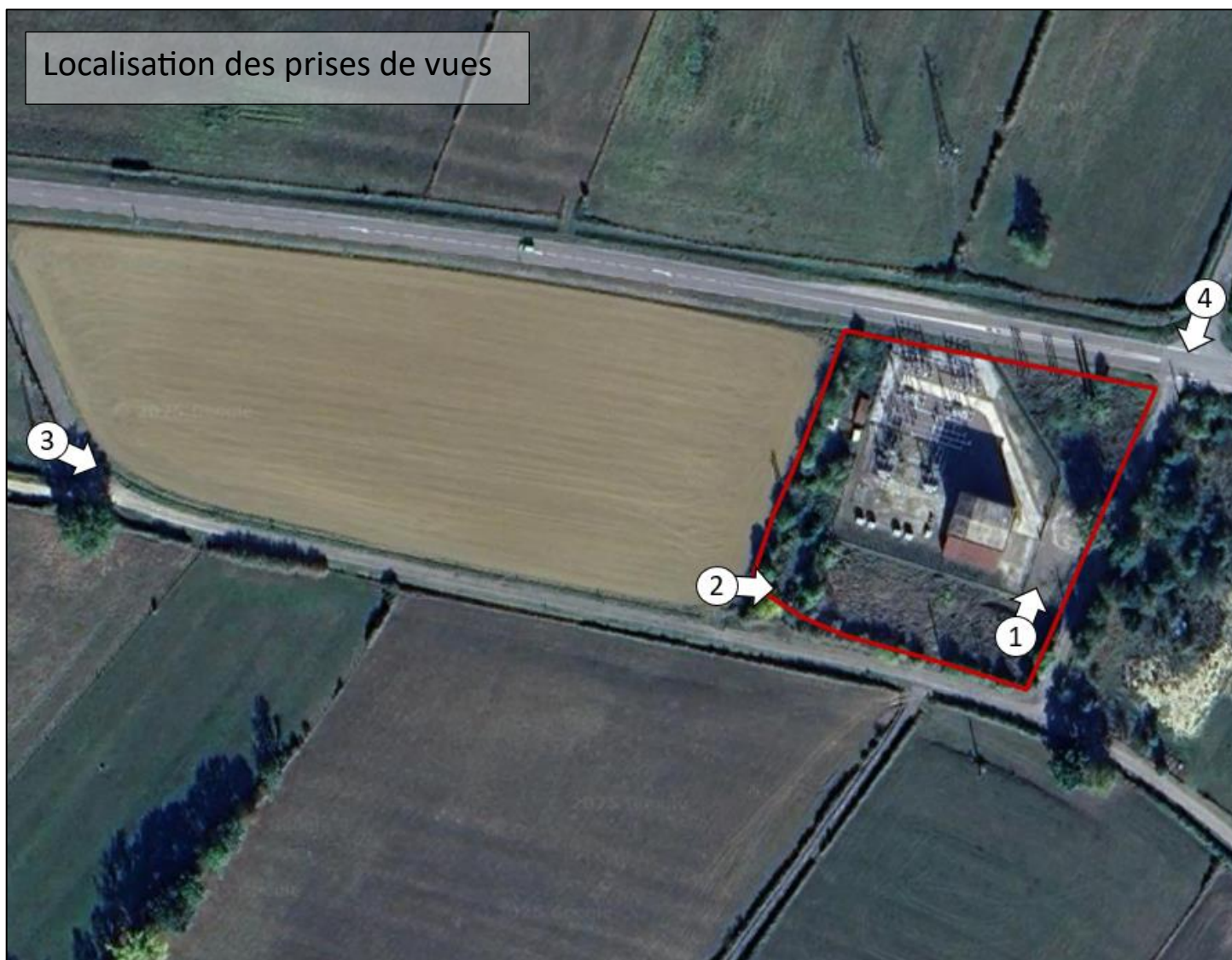
Annexe 1 : Photographies des environs du site	52
Annexe 2 : Vue en plan (extrait du plan de masse) AVANT/APRES PROJET - ENEDIS	55
Annexe 3 : Vue en plan (extrait du plan de masse) APRES PROJET - ENEDIS.....	56
Annexe 4 : Plan projet (1/250000).....	57
Annexe 5 : Plan des abords du projet (1/2500)	58



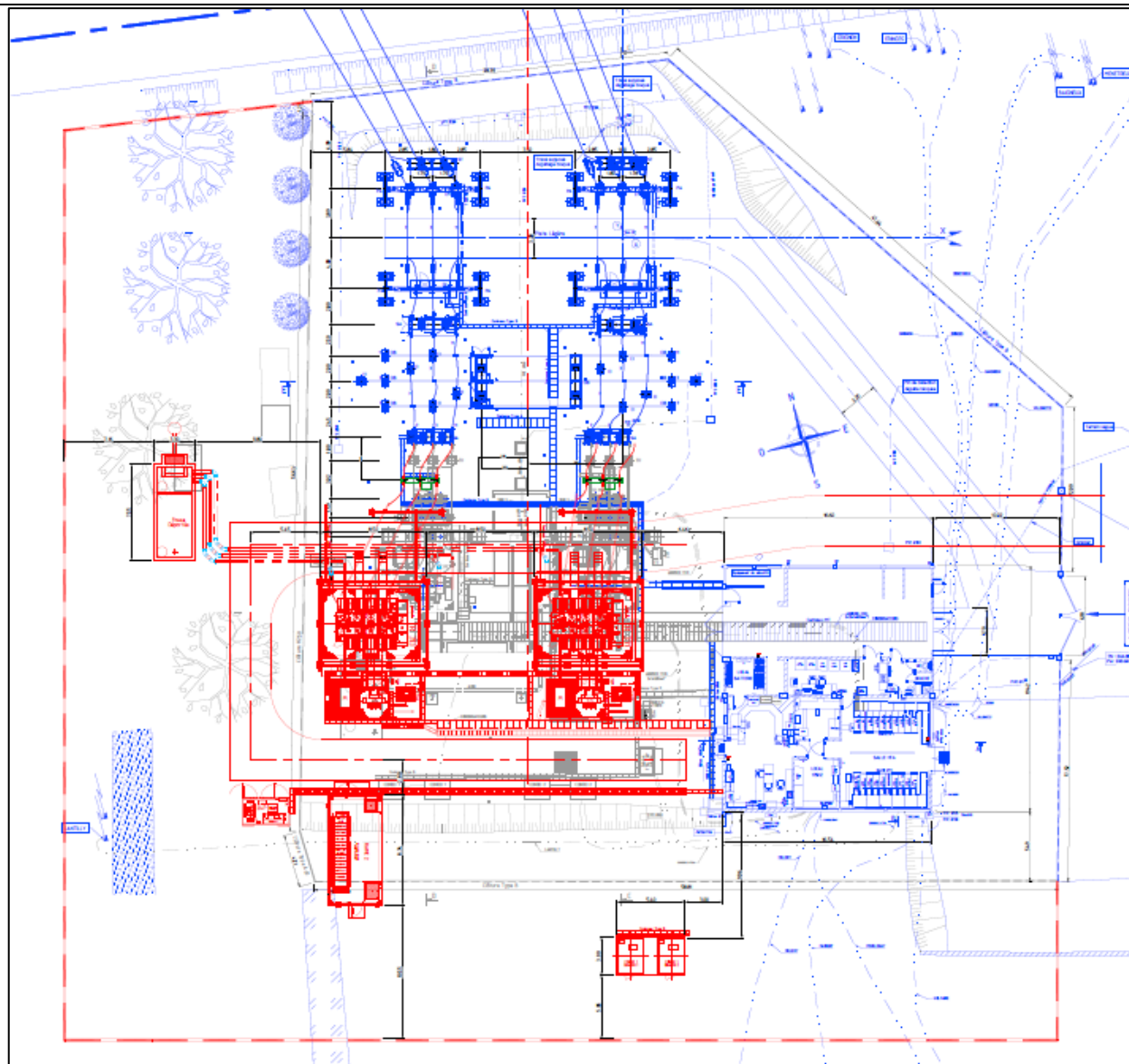
Annexe 1 : Photographies des environs du site et carte de localisation – Visite de site du 03 décembre 2024



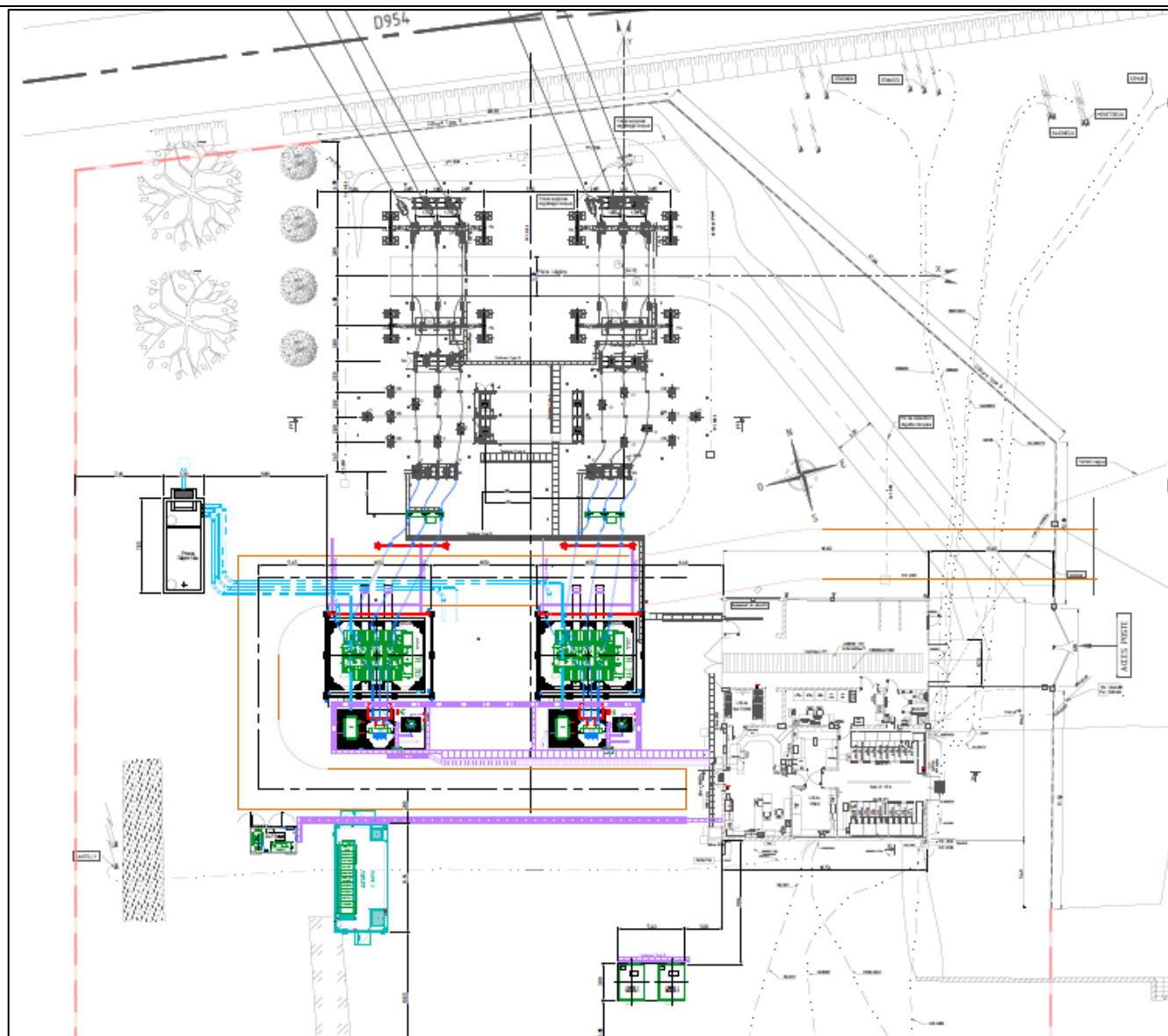




Annexe 2 : Vue en plan (extrait du plan de masse) AVANT/APRES PROJET - ENEDIS



Annexe 3 : Vue en plan (extrait du plan de masse) APRES PROJET - ENEDIS



Annexe 4 : Plan projet (1/250000)



Annexe 5 : Plan des abords du projet (1/2500)

